

**BULLETIN****MUNICIPAL**

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

**AVIS IMPORTANT**

La Mairie est fermée actuellement le Mardi après-midi. Or cette fermeture au milieu de la semaine donne lieu à de nombreuses réclamations de la part de personnes qui, ignorant cette disposition, effectuent un déplacement en pure perte.

Devant cet état de choses, la municipalité a décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1951, la mairie serait ouverte le MARDI mais fermée le SAMEDI APRES-MIDI comme dans les administrations de l'Etat. Seuls les mariages seront assurés le samedi après-midi.

Cette mesure n'est toutefois prise qu'à titre d'essai et ne deviendra définitive que si elle donne satisfaction.

**Construction d'Immeubles à Saint-Cloud**

Dans un article intitulé « La Nouvelle Année » et inséré au *Bulletin Municipal* n° 42, de janvier 1951, nous indiquions que des projets d'édification de logements à Saint-Cloud, tant municipaux que privés, étaient à l'étude dans le cadre d'aménagement de la ville.

Nous sommes en mesure aujourd'hui d'apporter des précisions au sujet de ces projets.

Dans deux quartiers différents de la ville, on peut lire sur d'immenses panneaux que des appartements en cours de construction sont à vendre.

L'un de ces panneaux se trouve rue du Val-d'Or et l'autre est placé boulevard de la République, entre la rue Henri-Régnauld et la rue de Buzenval.

Il s'agit de l'édification, par l'initiative privée, d'immeubles dans des parcs de verdure.

Ces immeubles comporteront un certain nombre d'appartements qui seront vendus avec de larges facilités de paiement, primes à la construction, etc., appartements qui comprendront tout le confort moderne : salle de bain, frigidaire, plancher chauffant, etc., etc...

L'immeuble qui est en cours de construction, rue du Val-d'Or — dénommé Parc du Val-d'Or — comprendra 188 logements de deux, trois, quatre et six pièces, répartis en douze étages sur rez-de-chaussée et sous-sol. En plus de l'immeuble proprement dit, il est prévu l'aménagement d'un vaste parc sur la façade principale ainsi que l'édification de bâtiments annexes qui comporteront des chambres et de très

(Suite page 2).

**Cartes d'Électeurs et Électrices****LISTE ÉLECTORALE**

Lors des élections législatives du 17 juin dernier, il a été constaté qu'un grand nombre de personnes se présentaient à la Mairie les jours précédant immédiatement le scrutin, soit pour se faire inscrire sur la liste électorale, soit pour faire apporter à leur carte d'électeur des modifications diverses, par exemple : nom de femme pour les personnes mariées depuis leur première inscription, radiation du nom de femme pour les personnes divorcées, changement d'adresse à l'intérieur de la commune, changement de profession, etc.

Les personnes qui se sont présentées à la Mairie se montraient surprises que l'on

(Suite page 3).

**FÊTE DE SAINT-CLOUD**

Dimanche 23 Septembre, à 21 h. 30

**Grand Feu d'Artifice dans le Bas-Parc, aux Cascades**

Prochainement, SALLE DES FÊTES MUNICIPALE  
au profit des œuvres de la Ville

**Festival André CLAVEAU, avec le concours de grandes vedettes**

nombreux garages. Les appartements de six pièces sont déjà tous vendus et les demandes sont nombreuses en ce qui concerne les autres.

Les immeubles à construire rue des Girondins, rue Henri-Régnault et rue Bucourt avec accès boulevard de la République — dénommés « La Résidence de Saint-Cloud » — seront édifiés à l'intérieur d'un grand parc et seront composés de cinq blocs d'habitations, élevés sur caves, d'un rez-de-chaussée et trois étages; des garages sont prévus.

Tout sera mis en œuvre afin de ne présenter aucune gêne pour le voisinage et conserver, grâce à la dispersion des immeubles dans la verdure, le caractère résidentiel du quartier.

Une voie intérieure de 5 mètres de largeur desservira les groupes d'immeubles et établira une communication avec les rues avoisinantes. Des allées seront tracées dans le jardin qui sera aménagé en parc.

La Municipalité, qui s'est vivement intéressée à ces projets, est intervenue auprès de l'autorité supérieure compétente pour que les sociétés chargées de l'édification des immeubles obtiennent les autorisations nécessaires.

Les dossiers ont été particulièrement étudiés puisqu'en plus de l'intervention des services du M. R. U., en ce qui concerne le plan d'aménagement de la région parisienne et le plan d'urbanisme (hauteur des immeubles, surface construite, etc.), l'autorité supérieure a recueilli l'avis des Ponts et Chaussées et du Service des Mines, de la Commission sanitaire et du Conseil départemental d'hygiène.

L'exécution des travaux concernant les immeubles de la « Résidence de Saint-Cloud » est d'ailleurs actuellement retardée à la suite des observations formulées, d'une part, par les Ponts et Chaussées, d'autre part, par le Conseil départemental d'hygiène au sujet de l'évacuation des eaux pluviales et usées.

D'autres projets, du même genre, sont en cours d'études.

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal, soucieux de résoudre la terrible crise du logement qui sévit aussi bien à Saint-Cloud que dans la région parisienne, a accordé la garantie de la commune en vue de la construction par la Société coopérative d'H. L. M. « L'Ile de France », de 30 appartements, rue Pasteur, à Saint-Cloud.

Dans sa même séance, l'Assemblée communale a donné également sa garantie à un emprunt de 85 millions à réaliser par la Société « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille » pour le démarrage d'une première tranche d'immeubles sur les terrains du quai Carnot, donnés par la ville à la Société.

Nous avons déjà, dans notre bulletin n° 42, de janvier 1951, tenu nos lecteurs au courant de la construction par la Société d'H. L. M. « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », de 158 logements, quai Carnot, avec la participation financière de l'Etat et de la commune.

La participation financière de l'Etat ne s'acquiert pas, hélas ! sans de très longues et nombreuses formalités.

Après la décision prise par le Conseil municipal, les dossiers concernant ces 158 logements ont été transmis à la délégation départementale du M. R. U., à Versailles, qui avait donné son accord probable de principe et qui a transmis ceux-ci, avec son avis le plus favorable, aux services ministériels, à Paris.

Si lesdits services avaient eu à leur disposition les fonds nécessaires leur permettant d'apporter l'aide de l'Etat à tous les projets d'H. L. M. en leur possession, il y a déjà longtemps que nous aurions obtenu l'autorisation de construire nos 158 logements, mais ce n'est malheureusement pas le cas !

Le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme ne dispose que de 41 milliards environ, qui ont été mis à sa disposition par le Parlement pour la réalisation de 150 milliards d'H. L. M.

Le problème de répartition des crédits se révèle très difficile, à tel point qu'il ne nous faut pas espérer obtenir l'aide de l'Etat, c'est-à-dire un prêt au taux de 2 %, remboursable en 65 ans, *avant un an ou deux*.

Devant de telles difficultés et dans l'impossibilité de réaliser notre opération comme nous l'avions primitivement prévue, nous avons demandé et obtenu l'autorisation de procéder par tranches en prenant l'engagement de financer la première tranche par nos propres moyens.

C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal a accordé la garantie communale pour la réalisation auprès de la Caisse d'Epargne de Paris, par la Société constructive « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », d'un emprunt de 85 millions de francs, ce qui permettrait à ladite Société d'acquérir plus de 200 millions de dommages de guerre et d'entreprendre prochainement une tranche importante de travaux.

Ceci démontre bien, s'il en était encore besoin, notre désir d'arriver par tous les moyens à construire des logements à Saint-Cloud.

Nous ne manquerons pas de tenir nos concitoyens au courant de cette importante réalisation.

\*  
\*\*

En dehors des constructions d'immeubles collectifs, la construction ou l'amélioration d'immeubles particuliers s'intensifient à Saint-Cloud.

De 1946 à ce jour : 172 permis de construire ont été délivrés par le Maire : 6 en 1946, 18 en 1947, 27 en 1948, 28 en 1949, 32 en 1950 et 61 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 1951.

Le nombre de permis va en s'accroissant, ce qui est de bon augure pour le développement de notre commune dont le site particulièrement agréable en fait une résidence recherchée.

## Cartes d'Électeurs et Électrices

### Liste Électorale (suite de la page 1)

ne puisse leur donner satisfaction et effectuer séance tenante les modifications qu'elles demandaient.

Il est rappelé que **légalement**, il ne peut être apporté aucune modification en cours d'année sur la liste électorale, sauf pour quelques cas très spéciaux, par exemple : « fonctionnaires mutés ».

La liste électorale, arrêtée chaque année à la date du 31 mars, sert pour toutes les consultations électorales qui peuvent survenir jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Elle est composée de l'ancienne liste modifiée par des inscriptions nouvelles, des radiations de divers ordres et des rectifications. Mais il ne faut pas perdre de vue que les seuls éléments retenus sont ceux qui ont été connus à la date limite de révision, date annoncée chaque année par voie d'affiche et qui est généralement le 4 février.

Toute demande déposée après cette date limite ne peut avoir d'effet que sur la liste de l'année suivante. Ce n'est d'ailleurs pas une réglementation nouvelle car elle existe depuis fort longtemps mais le public l'ignore en général et c'est pourquoi nous nous permettons de la rappeler au présent bulletin.

Nous prions donc instamment les personnes qui ont une rectification quelconque à faire apporter à leur carte d'électeur ou à la liste électorale, de vouloir bien déposer leur requête, soit verbale, soit écrite, à la Mairie, avant la date limite qui est celle du 4 février.

Nous rappelons que pour être inscrit sur la liste électorale, il faut avoir 21 ans révolus le 31 mars de l'année d'établissement de la liste. A part les jeunes gens inscrits sur le tableau de recensement de leur classe, aucune inscription ne peut être faite d'office.

En conséquence, nous prions les futures électrices qui atteindront 21 ans au plus tard, le 31 mars prochain, de se faire inscrire dès maintenant à la Mairie, bureau des élections, en présentant des pièces d'identité ainsi qu'un certificat de domicile.

## Constructions Scolaires

Les questions scolaires à l'ordre du jour depuis la rentrée parlementaire ne résoudront pas pour autant le problème de la rentrée des classes qui s'avèrera difficile au 1<sup>er</sup> octobre 1951 dans certaines écoles, en raison du manque de locaux dû à l'accroissement des effectifs, notamment dans les écoles maternelles.

Ce n'est pas parce que des crédits seront votés en septembre 1951 que cela donnera des locaux au 1<sup>er</sup> octobre. On a bien pratiqué depuis quelques années une politique de natalité et *l'on a réussi*, mais on ne s'est pas préoccupé de ce que l'on ferait des enfants lorsqu'ils seraient en âge d'aller à l'école.

Nous avons déjà parlé dans nos colonnes du *Bulletin Municipal*, notamment le n° 11, du 8 octobre 1946 et le n° 20, du 10 juillet 1947, du problème scolaire et indiqué de quelle façon étaient accordées les subventions de l'Etat.

Jusqu'à présent, rien n'a été changé : il est toujours nécessaire lorsqu'il s'agit d'un projet de construction définitive, qu'il soit soumis d'abord aux services académiques, ensuite au Comité départemental des constructions scolaires, ensuite, au Conseil général qui lui donne un numéro de classement.

Il y a toujours au Conseil Général de Seine-et-Oise, de 150 à 200 projets en instance. De sorte que lorsqu'un nouveau projet est soumis, il prend le numéro suivant. Ce sont bien entendu les projets classés les premiers qui sont subventionnés en priorité et comme depuis plusieurs années, il n'est subventionné dans le département de Seine-et-Oise que quatre à cinq projets par an, jugez du temps qu'il faudra pour faire sortir un projet qui recevra, par exemple, le n° 150 au classement.

Etant donné qu'il faut, malgré tout, caser le plus grand nombre d'enfants possible, les communes présentent des projets dits provisoires ou des projets appelés « travaux de grosses réparations ».

Des projets de cette nature affluent à la Préfecture et au Ministère, et il est impossible, en raison de l'insuffisance des crédits, de les subventionner tous. Alors, les commissions des constructions scolaires, aussi bien départementales que nationales, se montrent exigeantes. Elles déclarent très souvent que le projet présenté est trop onéreux pour le parti que l'on peut en tirer mais n'apportent pas pour autant la solution au problème. Si le projet soumis est très sommaire pour ne pas être onéreux, elles déclarent qu'il est insuffisant, qu'il y a lieu de prévoir, par exemple, une surface de 60 m<sup>2</sup> par classe, une certaine hauteur sous plafond, de grandes baies vitrées, des aménagements sanitaires, etc., comme, de ce fait, le projet augmente de prix dans de notables proportions, le financement en devient extrêmement difficile.

En ce qui concerne Saint-Cloud, dans l'impossibilité où nous nous trouvons de faire aboutir un projet définitif avant de nombreuses années pour les raisons indiquées ci-dessus, nous avons fait voter par le Conseil Municipal :

1° Un projet dit provisoire de construction de trois classes à l'école de garçons du Centre avec aménagement d'une cantine scolaire et construction d'une cuisine;

2° Un projet de surélévation de l'école maternelle du Centre, au titre de travaux de grosses réparations.

Plus d'un an après le dépôt du dossier à la Préfecture du premier projet, on nous a signalé que celui-ci était trop onéreux, qu'il y avait lieu de revoir la question dans son ensemble et de présenter un projet définitif.

Pour le deuxième projet, on nous a déclaré que ce que nous présentions était un peu trop sommaire et qu'il convenait de prévoir de grandes baies vitrées, des installations sanitaires supplémentaires, etc. Nous avons fait remanier ce projet dans le sens indiqué et celui-ci a, en raison de l'urgence, été approuvé.

Seulement, comme la préfecture ne dispose pas de crédits pour le subventionner immédiatement et que le coût des travaux est bien supérieur à celui qui avait été primitivement prévu, il nous est impossible, faute de disponibilités suffisantes, de faire exécuter les travaux. Il nous faut donc attendre que la Préfecture ait les fonds de manière à faire verser dans la caisse communale la subvention au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Malgré notre bonne volonté, nous ne pourrons pas faire agrandir l'école maternelle du Centre pour le 1<sup>er</sup> octobre prochain et nous le regrettons vivement. Nous

avons, toutefois, pris nos dispositions pour que les travaux puissent s'exécuter rapidement en créant le moins de gêne possible pour l'école, ce qui nous permettra en cours d'année scolaire de poursuivre l'exécution de notre projet.

Quant à nos trois classes à l'école des garçons du Centre, nous soumettons à nouveau le projet à l'autorité supérieure, en lui signalant que notre plan d'ensemble a déjà été établi et en lui rappelant qu'il consiste à acquérir la propriété Leygues qui sera donnée à l'Etat, lequel, en échange, fera don à la ville des bâtiments actuels du lycée de jeunes filles, après avoir fait édifier sur la propriété Leygues un second établissement du second degré.

Nous soulignons l'effort financier consenti par la ville pour la réalisation de cette opération qui coûtera plus de 20 millions de francs et demandons instamment l'approbation de notre projet de trois classes à l'école des garçons du Centre.

\*\*

Nos travaux de construction de six classes avec groupe de W.-C. au lycée de jeunes filles, retardés par le mauvais temps, se poursuivent activement. Le gros œuvre est terminé et le bâtiment a été mis hors d'eau. Il reste encore à exécuter une partie des travaux de menuiserie et serrurerie ainsi que la peinture. Nous pensons que l'ouvrage sera entièrement terminé le 1<sup>er</sup> novembre et qu'à cette date, les élèves du lycée prendront possession de leurs nouveaux locaux.

---

## La Colonie de Vacances de Charbonnière

---

Le *Bulletin Municipal* n'ayant pas paru depuis mai dernier, nous n'avons pas eu l'occasion de tenir nos lecteurs au courant de la vie de nos jeunes colons à Charbonnière.

Quand le présent bulletin verra le jour, les enfants seront revenus, ou sur le point de retrouver leurs familles et ils diront eux-mêmes à leurs parents leurs impressions et leurs souvenirs.

Il s'agit donc ici seulement de renseignements d'ordre général concernant, non seulement les familles des colons, mais tous les habitants de Saint-Cloud qui ne peuvent manquer d'être intéressés par une réalisation de l'importance de notre colonie municipale de vacances.

Le 16 juillet, le château de Charbonnière accueillait 158 enfants que lui amenaient quatre autocars très confortables et qui avaient fait le trajet Saint-Cloud-Charbonnière dans d'excellentes conditions.

Aussitôt, la vie s'organisa, sous la direction de M. MARTIN, assisté d'une excellente équipe de moniteurs et monitrices diplômés.

La première période prit fin le 18 août.

Un nombre égal d'enfants ayant remplacé ceux qui sont rentrés le 18 août, c'est à nouveau 158 colons que nous retrouvons à la deuxième période.

Les familles ont trouvé, chaque semaine, dans le cadre d'affichage de la mairie, des comptes rendus succincts rédigés par les enfants eux-mêmes, de l'activité de la colonie, avec le détail des menus de chaque repas.

Malheureusement, le temps n'a pas toujours été très favorable et il a fallu souvent avoir recours à des occupations intérieures qui ont d'ailleurs permis la préparation de la grande kermesse qui a eu lieu le dimanche 16 septembre et qui a connu, en présence des personnalités locales, un très vif succès. Le municipalité était représentée à cette fête par M. ROLLIN, maire-adjoint et par M. DISCOUR, conseiller municipal.

Nos enfants ont largement profité de leur séjour au grand air et nous avons tout lieu de penser que les familles les retrouveront plus forts et plus aptes à la reprise d'une nouvelle année scolaire, mieux disposés aussi à comprendre les nécessités de la vie en équipe et à subordonner leur égoïsme personnel au bien d'une collectivité.

Disons aussi que l'état sanitaire a été excellent et que l'infirmerie n'a eu à s'occuper que d'indispositions passagères, sans aucune gravité ou de petits pansements nécessités par quelque écorchure ou quelque coupure sans importance.

Tous nos remerciements et notre reconnaissance vont à tous ceux et celles qui ont assuré la vie de la colonie pendant cette période : M. et Mme MARTIN, directeur et économiste, moniteurs et monitrices compétents et dévoués, cuisinière et tout le personnel de service, sans oublier M. MAINARD, le régisseur de Charbonnière, toujours dévoué et paternel.

Nous donnerons, dans un prochain numéro du *Bulletin Municipal*, quelques chiffres qui montreront ce que peut être les besoins alimentaires ou autres d'une telle organisation et qui permettront à nos lecteurs d'apprécier mieux le travail et le dévouement qui sont nécessaires pour mener à bien une œuvre telle que la colonie de vacances municipale de Charbonnière.

Nous avons reçu des parents dont les enfants ont séjourné à Charbonnière, de nombreuses lettres de félicitations et d'encouragement.

Nous avons par ailleurs relevé dans le journal *Toutes les Nouvelles de Sèvres et du Canton*, un article très documenté sur la vie de la colonie et avons pensé intéresser nos lecteurs et particulièrement les familles qui ont envoyé leurs enfants à Charbonnière, en reproduisant ci-après cet article :

Lorsqu'on a quitté la route nationale que, depuis Etampes, coupe la plaine monotone, traverse Pithiviers endormie au pied de sa flèche et que, après Loury (aux charcuteries réputées, soit dit en passant), on s'engage dans l'allée de tilleuls qui coupe à droite, à angle droit, on a l'impression que doit ressentir l'explorateur qui vient de parcourir les dunes du désert et qui, tout à coup, se trouve plongé dans la fraîcheur de l'oasis.

Au bout de cette longue allée, on l'aperçoit ce château, si blanc et si pur de lignes, exposant sa façade au soleil, et le calme impressionnant qui règne alentour, vous ferait presque penser au domaine de la Belle au Bois-Dormant.

Et pourtant !

Pourtant, 160 gosses de Saint-Cloud, ont vécu leurs vacances dans ce château : une de ces demeures dont on rêve dans notre enfance, avec ses salles immenses, ses escaliers monumentaux, ses tourelles, un vrai château, en un mot, avec, devant et derrière, et tout autour, des pelouses à perte de vue, des bois, avec enfin cette sensation de calme reposant dans l'air pur et vivifiant du Val de Loire tout proche.

Quelles belles et saines vacances ils ont passées là, les gosses de Saint-Cloud. Aussi bien puisque grâce à l'amabilité de MM. CHAVETON, maire et LAURENCE, adjoint, j'ai pu passer une journée parmi eux, vais-je essayer de vous situer cette atmosphère.

Guidé par M. et Mme MARTIN, les jeunes et aimables directeurs (bien que le trousseau de clefs de Mme MARTIN soit relativement impressionnant à première vue, j'ai parcouru la maison.

La cuisine d'abord, vaste et propre comme un sou neuf, où

le personnel s'affaire, car ce n'est pas rien que de donner la becquée à tous ces moineaux affamés. Deux grands fourneaux bourrés jusqu'à la gueule, sur lesquels cuisent et mijotent des tas de bonnes choses. Dans un coin, une moderne éplucheuse automatique a été accueillie cette année avec joie par les préposés aux « peluches ». La salle à manger (on devrait plutôt employer le pluriel puisqu'elles sont trois en enfilade), est un modèle du genre. Par petites tables de quatre, les « clients » s'installent et mangent, je vous prie de le croire, de fort bon appétit.

Plus loin, au but du rez-de-chaussée, l'infirmerie, où successivement, Mlles Simone VAN DER HEYDEN et Simone LE SAUNIER ont tenté d'exercer leurs talents, sans guère y réussir, puisque les malades ne faisaient pas la queue à la « visite ».

Il vaut mieux prévenir que guérir.

Dans les étages, les dortoirs. Par petites chambres, claires, aérées, spacieuses, les enfants sont groupés. Et qu'il doit faire bon s'endormir là, le soir, après une grande journée d'air pur passée dehors ou dans les ateliers.

Car il y a des ateliers. Des vrais. Où l'on travaille, à vrai dire, si l'on veut. On est en vacances ou on ne l'est pas. Et le fait d'être libre, incite tout le monde à se mettre au « boulot ». Après le réveil à 7 h. 30 et le petit déjeuner, chacun court bien vite reprendre son tour à la poterie, son métier à tapisser, ses plaques de gravure sur lino ou son établi de construction de planeurs (l'un de ceux-ci a tenu l'air pendant 30 secondes).

Et tous y mettent de l'ardeur, groupe par groupe, essayant de faire mieux les uns que les autres avec les conseils éclairés de moniteurs et monitrices qui savent joindre les leçons de l'expérience à l'ardeur et à l'allant de la jeunesse.

Groupe par groupe ? Mais oui. Car chaque année, on essaie de leur inculquer un sentiment de fraternité et de solidarité dans un sens différent, mais toujours éducatif. Il y a là les Sioux (ruses prudentes de la chasse en forêt), les Iroquois (leurs adversaires), les Mohicans (pas tellement terribles au demeurant), les Castors (qui ne se transforment en rongeurs qu'à l'heure des tartines), les Corsaires (mais la Loire qui permettrait de rêver aux abordages est encore loin), les Moineaux et les Hirondelles (qui ne songent pas du tout à s'envoler vers le ciel clodoaldien).

Et toutes et tous, à qui mieux mieux, travaillent, les mains dans la glaise ou l'aiguille sur le métier pour produire ces travaux qui, dimanche prochain, seront vendus au cours de la kermesse.

Midi. Rassemblement pour déjeuner ? Pas encore. M. MARTIN a pensé fort judicieusement qu'un instant de détente était nécessaire. Alors autour des monitrices et moniteurs ont s'assoit sur la pelouse et on chante. Pas toujours très juste, peut-être, et peut-être pas non plus toujours avec beaucoup de foi.

On a tellement bien travaillé le matin. On aime mieux se reposer en paix.

Aussi « Pélican » (je ne vous ai pas dit que M. MARTIN n'était connu que sous ce nom, là-bas, et Mme MARTIN, sous le nom de « Frégate ») vient-il jeter un coup d'œil.

— « Allons les garçons la gorge est rouillée ? »

Et du coin des filles, une petite voix s'élève :

— « Oui, « Pélican », les garçons ne chantent jamais. C'est les filles qui font tout. »

Une future féministe sans doute et qui saura dans une quinzaine d'année, faire « chanter » peut-être le garçon qui aura su auparavant la faire danser.

A table maintenant. N'insistons pas sur les menus. Vous les connaissez puisqu'ils sont affichés à la mairie. Bien des gens en feraient leur dimanche.

C'est fini. Bien vite à la chambre. Et jusqu'à 15 h. 30, repos. Sieste pour les uns, lecture pour les autres.

Ensuite, la promenade dans les bois, les sports. La Loire, aidée dans ses noirs dessins par le mauvais temps, n'a guère permis cette année les baignades. Tant pis, il y a tant de choses à faire et à découvrir dans ce magnifique domaine si bien entretenu par M. MENARD, gardien vigilant et agréablement cultivé.

Et le soir tombe maintenant. Après une journée si bien remplie, on n'a plus qu'une envie : aller faire dodo.

Demain, il fera jour à nouveau.

Ne croyez-vous pas qu'ils sont heureux les gosses de Saint-Cloud dans leur belle colonie de vacances de « Charbonnière » ?

Il paraît que ceux qui y sont venus une fois veulent toujours y revenir.

J'ai eu pour ma part, en les quittant après avoir passé une délicieuse journée avec eux, une impression très nette. Je suis certain qu'ils voudraient tous voir se réaliser un beau rêve : que les vacances, dans ce séjour idéal durent toute l'année.

Mais ceci dirait le conteur, est une autre histoire...

Michel SAINTMONT.

## UN DON POUR LA COLONIE DE VACANCES DE CHARBONNIÈRE

M. et Mme MUSY, 19, rue du Calvaire, à Saint-Cloud, ont fait un don de 10.000 fr. pour la colonie de vacances de Charbonnière.

Cette somme a été remise à M. MARTIN, directeur de la colonie, qui l'a employée à acheter des jouets collectifs pour nos jeunes colons.

Nous remercions très vivement M. et Mme MUSY de ce généreux don et de l'intérêt qu'ils portent à notre œuvre municipale de vacances.

## AVIS IMPORTANT

### HOPITAL DE SAINT-CLOUD

Les habitants de la commune sont prévenus que, contrairement à certains bruits erronés qui ont circulé en ville, le laboratoire de l'hôpital est à la disposition de tout malade, quel qu'il soit (payant, bénéficiaire de l'A. M. G., assurés sociaux) et quel que soit le médecin traitant.

## La Fête Patronale à Saint-Cloud

Dans un article inséré au *Bulletin Municipal* n° 10, du 6 septembre 1946, Mme KRANTZ-MANONCOURT a fait l'historique de la fête de Saint-Cloud qui se perpétue de siècle en siècle, en souvenir du retour à Saint-Cloud des reliques du saint qui, en 885, à l'approche des Normands, avaient été placées à la cathédrale de Paris où elles restèrent pendant cinq années.

C'est en principe le dimanche qui suit le 7 septembre, jour anniversaire de la mort de Clodoald, que s'ouvre la fête patronale.

Cette année, l'ouverture officielle de la fête fut fixée au 8 septembre, bien que les forains se soient installés dans le bas parc dès le 1<sup>er</sup> septembre.

L'ouverture de la fête fut annoncée à la Radiodiffusion Française, par M. CHAVETON, maire et par M. BOURDIER, président des forains.

Le programme de la fête comportait :

### Le samedi 8 septembre

Deux grandes retraites aux flambeaux avec le concours de deux sociétés de musique.

### Le dimanche 16 septembre

Une grande manifestation gymnique et sportive, placée sous les auspices de la municipalité et organisée par la société U. A. S. « La Clodo ». Cette manifestation eut lieu au stade Kelly et fut des plus réussies.

### Le samedi 22 septembre

Une course cycliste de 80 kilomètres pour amateurs et indépendants de la F. F. C. (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> catégorie), organisée par le Club des Sports Olympiques de Saint-Cloud, avec le concours de la municipalité et des journaux *L'Equipe* et *Route et Piste*.

## Le dimanche 23 septembre

Grand feu d'artifice dans le bas parc, aux cascades.

\*\*

Et, puisque nous parlons de cette fête patronale, il n'est peut-être pas inutile que nous rappelions ici ce que fut notre saint patron.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les inscriptions gravées sur une plaque, dans notre église paroissiale. Voici ce qu'on y lit :

Ici

Vécut et mourut  
CLODOALD 522-560

Petit-fils de Clovis et de sainte Clotilde

Enfant

Il fut providentiellement préservé du glaive  
De Childebert et de Clotaire, ses oncles  
Meurtiers par ambition de ses deux frères.

Adolescent

Ayant lui-même coupé sa chevelure  
En signe de renoncement à la dignité royale et au monde  
Il se mit sous la conduite du pieux solitaire Séverin  
Qui le revêtit de la robe monastique.  
Sa sainteté et ses vertus rayonnèrent au loin.

Consacré prêtre

A la prière du peuple de Paris par Eusèbe, évêque de la Cité  
Il vint chercher la solitude dont son âme était éprise  
Sur ces coteaux alors couverts de forêts  
Et construisit

Ici même

L'Eglise et le monastère qui donnèrent naissance  
Au bourg de Novigentum appelé dans la suite Saint-Cloud.

Clodoald

Mourut le 7 septembre 560 et fut enseveli  
Dans la crypte de l'Eglise qu'il avait bâtie.  
Les miracles illustrèrent son tombeau  
Où vinrent les foules en pèlerinage jusqu'à nos jours.  
L'impiété des révolutionnaires profana ses reliques  
Dont les fragments sauvés de la dispersion  
Sont renfermés dans la châsse abritée sous cet autel  
A quelques pas de la crypte où pendant des siècles  
Reposa son corps.

Que la vertu de ces ossements précieux

Protège les enfants baptisés sur ces fonts  
Et fasse fleurir dans l'âme des habitants de ce lieu  
La foi et les vertus de leur saint Patron et Protecteur.

## A propos de la cheminée édiflée sur le groupe d'immeubles des rues du Calvaire, du Bois-de-Boulogne et des Gâte-Ceps

Il y a quelque temps, des plaintes ont été formulées par un certain nombre de nos concitoyens qui s'intéressent tout particulièrement à l'esthétique et à l'embellissement de notre cité, au sujet de l'édification au-dessus des immeubles appartenant à la Caisse des Dépôts et Consignations, rue du Calvaire, rue du Bois-de-Boulogne et rue des Gâte-Ceps, d'une importante cheminée en tôle noire qu'ils estimaient inesthétique.

La Caisse des Dépôts, auprès de laquelle le Maire était intervenu en signalant les plaintes formulées, fit savoir qu'il s'agissait d'un appareil capte-suie placé sur l'immeuble, en remplacement d'un premier appareil installé à l'origine, de dimensions jugées insuffisantes, ne donnant pas des résultats satisfaisants.

Les services techniques chargés des bâtiments dont il s'agit firent connaître que c'est à la suite de plaintes formulées par les locataires et reconnues fondées qu'ils ont été amenés à installer le capte-suie actuel et signalèrent que les dimensions de cet appa-

reil sont celles qui correspondent à la section des conduits de fumée, compte tenu du fait que son adjonction sur ces conduits ne doit créer aucune résistance qui réduise sensiblement le tirage.

L'appareil comporte à l'intérieur une partie cylindrique verticale qui prolonge le conduit en maçonnerie et qui dirige les fumées vers un déflecteur. Celui-ci renvoie les fumées vers le bas où la suie se dépose et s'échappe en traversant l'espace annulaire ménagé entre le déflecteur et le corps extérieur de l'appareil.

L'ensemble est complété par un système de chapeaux et d'enveloppes conçu pour abriter l'intérieur contre la pluie et de manière que le vent, quelle que soit sa direction, ne puisse provoquer aucun refoulement des gaz vers le pied du conduit.

Ce capte-suie dessert trois conduits : deux pour le chauffage et un pour le service d'eau chaude. La hauteur est conditionnée par la nécessité de ménager une chambre de captation de dimensions suffisantes pour que la suie ne risque pas d'être entraînée par des remous avec à la base une pente permettant de diriger cette suie vers le caisson collecteur.

Lesdits services techniques ont ajouté qu'en dehors de la nécessité pour le propriétaire de donner satisfaction à ses locataires quand leurs plaintes sont justifiées, la loi du 22 avril 1932 et des arrêtés préfectoraux obligent à prendre toutes dispositions pour éviter la production de fumée ou suie susceptibles d'incommoder le voisinage.

M. le Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations a exposé au Maire, au cours d'un entretien, les raisons qui ont amené ses services à faire installer cet appareil et indiqué que pour tenir compte des observations présentées par des Clodoaldiens, il donnerait des instructions pour faire peindre l'appareil d'une teinte neutre, afin de rendre celui-ci moins inesthétique.

Au cours de l'été, l'appareil en question fut peint et le Maire adressa à M. le Directeur Général la lettre suivante :

8 Septembre 1951.

« Monsieur le Directeur Général  
de la Caisse des Dépôts et Consignations,  
56, rue de Lille, Paris.

« MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

« En rentrant de vacances, j'ai constaté avec plaisir que l'appareil capte-suie placé sur le groupe d'immeubles de la Caisse des Dépôts et Consignations de Saint-Cloud avait été peint, ce qui a eu pour effet d'atténuer sensiblement son aspect inesthétique.

« Je vous remercie vivement de votre compréhension et des mesures que vous avez bien voulu faire prendre pour apaiser l'état d'esprit de mes concitoyens qui avaient formulé une réclamation lors de la pose de cet important appareil.

« J'ose espérer que, lorsque la dépense résultant de l'édification de l'appareil aura été amortie, il sera possible à vos services techniques de trouver un autre système de captation des suies, qui ne les obligera pas à placer sur votre groupe d'immeubles un ouvrage de cette importance.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma haute considération.

« Le Maire :

« Signé : F. CHAVETON. »

## UNE INITIATIVE GÉNÉREUSE

La journée du dimanche 3 juin 1951 devait être consacrée à une quête sur la voie publique, au bénéfice de tous ceux que l'âge accable et que les circonstances économiques réduisent souvent à la misère.

La municipalité savait trouver auprès de toutes les organisations qui se penchent habituellement sur le sort des vieux, les concours indispensables.

C'est pourquoi elle fit appel, en cette circonstance, au « Parrainage des Vieillards », à « l'Association des Vieux Travailleurs », à la « Croix Rouge » et à la « Conférence Saint-Vincent de Paul ».

Elle ne fut pas déçue car, au premier appel, ces organismes déléguèrent leurs représentants à la réunion préparatoire qui se composa de Mme LORRAIN, du Parrainage des Vieillards; Mme BRUNETEAUD, de l'Association des Vieux Travailleurs; M. HOUET, M. MAILLET,

Mlle THOMAS, de la Croix Rouge; M. LANDRE et M. ANDRÉ, de la Conférence Saint-Vincent de Paul, sous la présidence de M. le Maire.

La mise en commun des efforts de tous en vue de la quête sur la voie publique et à la sortie des cinémas, des gares, de l'église, du temple, devait permettre de recueillir la coquette somme de 80.000 francs.

Le Comité, unanime, assura la répartition de cette somme à 85 bénéficiaires.

Remerciements à tous ceux qui, ayant compris la détresse des vieux en notre temps se sont dévoués pour adoucir leur misère et à toutes les personnes qui ont contribué, avec un dévouement admirable et sans ménager peines et dérangements, à assurer le succès de cette généreuse initiative.

## Maison des Jeunes, Rue des Écoles

À la suite de nombreuses plaintes émanant des riverains de la Maison des Jeunes, sise rue des Ecoles, dans l'immeuble du Centre Culturel, au sujet du mauvais comportement de certains jeunes et aussi à la suite de déprédations commises dans la maison par quelques énergumènes qui se croient tout permis lorsqu'ils disposent d'un bien public, la municipalité a été dans l'obligation de fermer cette maison quelques jours avant la date fixée pour les vacances.

Avant de rouvrir la maison, il est apparu nécessaire à la municipalité de modifier le règlement, ce qui a été fait sous forme d'arrêté du maire, conformément aux pouvoirs que lui confère la loi municipale du 5 avril 1884.

Le règlement est désormais le suivant.

### MAISON DES JEUNES

#### Règlement intérieur - But et caractère

ARTICLE PREMIER. — La Maison des Jeunes, sise 14, rue des Ecoles, dans l'immeuble du Centre Culturel, est un organisme municipal administré par la municipalité.

ART. 2. — Elle a pour but de faciliter la formation civique et humaine des Jeunes et d'assurer leur distraction.

À cet effet, la jeunesse dispose de salles de jeux et par roulement de salles de réunions.

ART. 3. — La Maison est ouverte gratuitement à tous les jeunes Clodoaldiens, de 16 à 25 ans, que ces jeunes appartiennent ou non à des groupements constitués. Mais tout membre de la Maison des Jeunes, qu'il appartienne ou non à un groupement, devra, pour pénétrer dans la maison, être possesseur d'une carte délivrée par la municipalité.

Les jeunes au-dessous de 16 ans, sont admis à des séances éducatives et récréatives de cinéma qui ont lieu les après-midi de chaque jeudi, par roulement entre les écoles de la ville. Ils pourront emprunter à la bibliothèque, des livres adaptés à leur âge. Un rayon spécial leur est destiné.

ART. 4. — La qualité de membre de la Maison se perd par démission ou par radiation pour faute grave. La radiation est prononcée par le Directeur après avis de la municipalité.

ART. 5. — Toute propagande, politique ou confessionnelle, est interdite.

Aucune activité politique ou confessionnelle n'est tolérée dans les locaux communs. Toutefois, chaque organisation adhérente peut se livrer, dans les locaux qui lui sont propres, à toutes activités spécifiques, sauf à celles qui seraient contraires à la loi et aux bonnes mœurs.

En aucun cas, il ne saurait être tenu dans un local quelconque de la Maison, de réunions politiques.

ART. 6. — Tout membre de la Maison, désirant profiter des jeux mis à sa disposition (cartes, dames, échecs, etc.), devra demander ces jeux à la concierge contre remise de sa carte qui lui

sera rendue à son départ. Il sera tenu pour responsable en cas de déprédation du matériel prêté.

ART. 7. — Le lundi est jour de fermeture hebdomadaire. Les autres jours, y compris le dimanche, la Maison est ouverte de 14 h. à 18 heures et de 20 h. à 23 heures.

Le samedi soir, à l'occasion de bals, ou de manifestations théâtrales, elle pourra rester ouverte jusqu'à 24 heures.

Le dimanche soir, pour les mêmes raisons, l'heure de fermeture pourra être reportée à minuit.

### Direction

ART. VIII. — La Maison est dirigée par un directeur nommé par la municipalité, qui aura pour mission de répartir les salles de réunions entre les groupements, de veiller à la propreté des locaux et à la bonne tenue générale.

Il devra, en outre, présenter à la municipalité dont il reçoit les directives, les desiderata des jeunes.

## Enseignement Ménager

Au cours de l'année scolaire 1950-1951, il a été possible de faire bénéficier un certain nombre de jeunes filles et de mamans de Saint-Cloud des cours post-scolaires d'enseignement ménager, organisés par la Caisse Centrale d'Allocations Familiales de la région parisienne, en accord avec la municipalité.

Une très belle exposition a clôturé, le 27 juin, ces cours qui reprendront à nouveau pour l'année scolaire 1951-1952.

Ils s'adressent aux jeunes filles âgées de plus de 14 ans, quelles que soient leurs occupations (apprenties, étudiantes, employées, ouvrières) et aux mamans ne travaillant pas hors de leur foyer.

Ils ont lieu une fois par semaine.

D'une part, 14, rue des Ecoles, au Centre Culturel municipal.

D'autre part, au dispensaire des Coteaux, 11, rue Albert-I<sup>er</sup>.

La rentrée est fixée :

#### Pour les mamans :

Le lundi 1<sup>er</sup> octobre 1951, à 14 heures, au Dispensaire des Coteaux.

Le mercredi 3 octobre 1951, à 14 heures, au Centre culturel.

#### Pour les jeunes filles :

Le mardi 2 octobre, au Centre Culturel, à 18 h. 30.

Le mercredi 3 octobre, au Dispensaire des Coteaux, à 19 heures.

#### Pour les étudiantes :

Le jeudi 4 octobre 1951, à 9 h. 30, au Centre Culturel.

Dans ces cours, des professeurs spécialisés enseignent la coupe, la couture, la confection et la transformation de vêtements (ce qui est particulièrement utile aux mamans), la cuisine, l'économie domestique, l'hygiène alimentaire, l'hygiène médicale, en somme tout ce qui est utile pour savoir bien tenir un foyer.

On peut se faire inscrire d'avance à la mairie, bureau du Service social.

Nous espérons que pour la prochaine année scolaire, les élèves seront encore plus nombreuses que les années précédentes et attirons particulièrement l'attention de nos concitoyens sur l'intérêt que présentent ces cours entièrement gratuits.

## Distribution des prix et récompenses scolaires aux élèves des écoles communales

Ainsi qu'il est de tradition, les élèves reçus au certificat de fin d'études du premier cycle, ont été invités à participer à une sortie en auto-cars, offerte par la Municipalité. Cette année, la promenade, qui s'est déroulée sous la conduite de M. LAURENCE, maire-adjoint, comprenait la visite du château de Chantilly, trésor artistique, dont les enfants garderont longtemps le souvenir. Mais surtout, ils se souviendront de la belle après-midi passée à la mer de sable où ils purent, une dernière fois avant de quitter l'école, apprécier encore les bienfaits de la saine camaraderie qui unit les condisciples d'un même établissement.

Au retour, les élèves eurent l'heureuse surprise de visiter l'aéroport du Bourget, visite imprévue, mais qui n'a pas été la moins intéressante de cette journée.

La distribution des prix eut lieu cette année, le matin, sous la présidence de M. LAURENCE, maire-adjoint, pour les élèves du groupe du Centre et des Cours complémentaires, et l'après-midi, sous la présidence de M. MONSEL, 1<sup>er</sup> adjoint, pour les élèves des groupes de Montretout et des Coteaux. Les enfants reçurent les livres offerts par la ville de Saint-Cloud ainsi que par de généreux donateurs. Des numéros artistiques, des intermèdes, agrémentèrent cette journée qui, pour les meilleurs élèves, est le couronnement des efforts qu'ils ont fournis au cours de l'année scolaire. Les résultats aux examens sont toujours des plus brillants à Saint-Cloud, et c'est la meilleure preuve de la haute valeur pédagogique des instituteurs et institutrices qui exercent dans notre localité.

A l'issue de la séance de l'après-midi, les membres du corps enseignant ont été conviés à un vin d'honneur au Centre Culturel, auquel assistaient, aux côtés de M. MONSEL, représentant M. le Maire, absent de Saint-Cloud, MM. ROLLIN et LAURENCE, maires-adjoints; M. BONNEFOUS, député de Seine-et-Oise; de nombreux conseillers municipaux, ainsi que M. POULAIN, vice-président de la Caisse des Ecoles publiques; M. MONNERET et Madame BRULEY, délégués cantonaux. En une spirituelle allocution, M. BONDY, directeur de l'école de garçons du groupe du Centre, au nom de ses collègues, à l'occasion de la remise d'un souvenir à Mme RUAUD, directrice de l'école maternelle de Montretout, admise à la retraite, retraça sa longue carrière à Saint-Cloud où elle laissera le souvenir d'une maîtresse affectueuse et « maternelle » envers nos tout-petits. M. MONSEL s'associa en termes choisis à l'hommage rendu à Mme RUAUD et dit tout le bien qu'il pensait de ceux qui ont la tâche, le plus souvent ingrate, d'instruire et d'éduquer la jeunesse.

Nous souhaitons la bienvenue à Mlle BROCARD, nommée directrice, en remplacement de Mme RUAUD, et qui prend cette direction à une époque où les effectifs pléthoriques apporteront un surcroît de travail à l'ensemble du personnel.

## 14 JUILLET

La fête du 14 juillet a été marquée cette année, d'abord par la réception officielle, à la mairie, des présidents des sociétés locales et des notabilités clodoaldiennes.

M. MONSEL, 1<sup>er</sup> adjoint, remplaçant M. le Maire, empêché, rappela que si nous n'avons plus à « prendre la Bastille », nous avons à défendre la Liberté, si chèrement conquise.

Un vin d'honneur termina cette brève cérémonie.

Comme chaque année, les « Amicales de Quartiers » avaient mis sur pied un programme de réjouissances et d'épreuves sportives très chargé.

A l'Amicale du Centre, sous l'impulsion de son nouveau président, M. ANNET, entouré de toute une équipe dévouée, des jeux d'enfants particulièrement appréciés de tous les petits garçons et petites filles du quartier, obtinrent le plus franc succès et le « mât de cocagne », dressé aux « quatre rues », retint fort tard un public nombreux, vivement intéressé par les efforts des petits pour décrocher les lots.

Un copieux goûter servi dans la rue de l'Eglise par M. FREMION, fut fort apprécié de tous les bénéficiaires.

Le dimanche 15 juillet, un « crochet » s'organisait sur une estrade dressée aux « Quatre rues » et de nombreux chanteurs et chanteuses amateurs se firent entendre. Deux artistes de la radio, Mady GÉRARD et Mario PAUL prêtèrent leur concours et furent fort applaudis.

Enfin, une « course au trésor » réunit un nombre respectable de concurrents qui, dans un temps record, surent découvrir les objets les plus hétéroclites qui leur étaient demandés.

La foule avait répondu nombreuse à l'invitation des organisateurs et on peut dire que tout le quartier était en fête. Chacun a gardé le meilleur souvenir de toutes ces saines réjouissances populaires et en remercie les organisateurs.

N'oublions pas de dire que, le soir du 13 juillet, l'Amicale du Centre avait convoqué tous ses membres pour l'élection de sa Reine et de ses demoiselles d'honneur, au cours d'une réunion tenue dans les salons du « Clémenceau ».

Le choix de l'assemblée se porta sur Mlle Liliane BOUILLARD, qui reçut l'écharpe royale et Mlles Ginette BRUNEAU et Josselyne LOUVRIER furent désignées comme demoiselles d'honneur.

Nous savons traduire ici le sentiment d'un grand nombre d'habitants du quartier du Centre en demandant au Comité directeur de l'Amicale de prendre, au cours de l'année, d'autres initiatives qui permettront aux Clodoaldiens de se mieux connaître.

A Montretout, les réjouissances organisées par l'Amicale du Quartier, placée sous la présidence de M. ROBINET, furent nombreuses.

Le 14 juillet, un cortège burlesque, accompagné des trompes de chasse du Rallye Cavalier, souleva une tempête de rires. M. et Mme DUCROS en étaient les animateurs.

Une course cycliste individuelle de 60 kilomètres, patronnée par MM. BERNARD et KARIGER, obtint un gros succès, de même que la course à l'américaine qui était dotée de très beaux prix, dont les principaux offerts par la chemiserie PIERRE et « Téléclair Radio ».

Le 15 juillet eut lieu un magnifique corso fleuri. Les enfants prenant part à ce corso défilèrent dans les rues de Montretout, sous les applaudissements d'un public nombreux. Les lauréats reçurent, au stade Kelly, les récompenses qu'ils avaient pleinement méritées, tant leur goût et leur ingéniosité étaient grands.

Des jeux d'enfants (course à la grenouille, en sac, mât de cocagne), amusèrent petits et grands.

Comme les années précédentes, le bal organisé par M. Marcel JHEAN, avenue Foch, amena en même temps que de la joie, de l'animation dans ce quartier résidentiel de notre cité.

La gracieuse reine de Saint-Cloud, Mlle MICHELET, présidait à toutes ces réjouissances.

Les quartiers de la Passerelle et des Coteaux, n'eurent rien à envier en ce qui concerne les réjouissances populaires.

M. PLEAU, l'actif président de l'Amicale de la Passerelle et de l'Intersociétés et les membres de son Association, avaient mis sur pied un intéressant programme, comportant des jeux d'enfants et des courses de bicyclettes. Le C. S. O., dans ces courses s'est particulièrement distingué et le public nombreux ne ménagea pas ses applaudissements.

Bien que l'Amicale des Coteaux, actuellement en sommeil, ne se soit pas manifestée à l'occasion du 14 juillet, les enfants de ce quartier ne furent pas oubliés. Ils ont pris part aux réjouissances et profitèrent de bons goûters.



Les jeux d'enfants, très bien organisés, furent très appréciés, à en juger par les rires et les applaudissements d'un nombreux public.

Des bals de nuit permirent à tous de se détendre et de s'amuser.

Nous adressons nos très vives félicitations et nos remerciements aux présidents des Amicales de quartiers, à tous les organisateurs et animateurs de ces réjouissances populaires, aux présidents des clubs cyclistes de Saint-Cloud, ainsi qu'à toutes les personnes qui contribuèrent à la réussite de ces fêtes.

## Contre les actes de vandalisme

Certaines personnes mal intentionnées, s'ingénient à causer des déprédations aux ouvrages ou édifices publics.

C'est ainsi que la fontaine des Viris dont l'eau, *bien que non potable*, est estimée des habitants du quartier des Coteaux à cause de sa fraîcheur, a fait l'objet d'actes de vandalisme et qu'elle a dû être réparée trois fois en l'espace de 6 mois.

Par ailleurs, la grille de la rue des Ecoles, qui permet aux habitants de se rendre directement dans le parc de Saint-Cloud, a fait l'objet de nombreuses détériorations qui ont provoqué de véhémentes et justifiées protestations de la Conservation des Domaines.

Au square Leclerc, à diverses reprises, il a été constaté que des promeneurs ou visiteurs s'installaient pour manger autour et sur le monument même dédié à la Division Leclerc.

Chaque jour, des actes aussi répréhensibles sont enregistrés, notamment sur les candélabres électriques.

Aidez-nous en nous signalant à l'occasion les auteurs de ces déprédations ou de ces manquements à l'ordre public, afin que les efforts consentis pour rendre notre cité plus agréable ne soient pas vains et que les intérêts des contribuables clodoaldiens soient sauvegardés.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Des nouvelles de Saint-Cloud du Minnesota

Extraits de la lettre de M. Malisheski, Maire de Saint-Cloud, (Minnesota), en date du 12 juin 1951 :

...J'ai eu l'honneur d'envoyer au Président de la République Française, lors de sa visite historique aux Etats-Unis, un message de bienvenue...

...Le Repas de l'Amitié que vous donnez chaque année aux citoyens âgés de votre ville, me semble être une excellente chose. J'essayerai de la faire adopter ici. Vous savez bien qu'on peut toujours apprendre quelque chose des autres.

...Notre premier soldat, revenant de Corée, est arrivé la semaine dernière. Nous avons organisé une réception en son honneur. Il s'agit du sergent SCHMITT, qui est demeuré 10 mois sur le front de Corée et a participé à trois grandes campagnes. Il a reçu des décorations, pour sa belle conduite au feu, de notre Gouvernement et aussi une décoration française, alors qu'il se battait aux côtés des Forces Françaises en Corée.

Vous ne reconnaissez plus notre Saint-Cloud, si vous y reveniez. La ville a beaucoup grandi en quelques années. Des autoroutes vont desservir la ville dans plusieurs directions. De nouveaux passages souterrains et un grand pont à quatre chaussées au-dessus du Mississipi sont en construction. On construit un nouveau système d'éclairage des rues et de nombreux projets se montant à plusieurs millions de dollars sont en bonne voie de réalisation. Et tout ceci au milieu des difficultés imposées par une économie gonflée par le poids de la Défense.

Chaque semaine, nous continuons à exposer au public nos difficultés et nos réalisations par des émissions à la radio. Le progrès a mis ce nouvel et puissant outil à la disposition des Gouvernements locaux.

Un des faits les plus significatifs et les plus importants de nos deux administrations est le lien qui unit nos deux Saint-Cloud. Puisse cette amitié se continuer après nous...

## La Police de France remet la couronne du KELLY MEMORIAL à la Police des États-Unis

En mémoire des Américains  
tombés pour la Libération de Paris,  
sous les auspices du Comité du Kelly Memorial,  
en présence des Plus Grands Invalides de Guerre

La Couronne du Souvenir a été remise le 21 août, sous le dôme des Invalides, par M. THEUS, sous-directeur de la Sûreté Nationale, au nom de la Police de France, au Commandeur de l'American Legion pour qu'elle soit déposée par la Police des Etats-Unis sur la tombe du sergent Lawrence KELLY, le 25 août.

Dans d'émouvantes allocutions, M<sup>e</sup> DE MORO-GIAFFERRI, député de Paris; M. Henri BUSSE, directeur artistique de l'Opéra, membre de l'Institut; le professeur Michel POLONOVSKI, membre de l'Académie de Médecine; M. THEUS, chef du réseau Ajax de la Police, ont exprimé la profonde gratitude de la France à l'armée américaine et exalté la noblesse de la mission de la Police.

De nombreuses très hautes personnalités assistaient à la cérémonie. Celles qui étaient éloignées de Paris en raison des vacances, ont exprimé leurs regrets dans des lettres très amicales.

Le Comité du Kelly Memorial adresse à M. LEROY A SHAW, secrétaire général de l'American Legion, ses remerciements particulièrement reconnaissants pour la participation primordiale apportée avec tant de sympathie par l'American Legion.

Le magnifique don offert par le réseau Ajax de la Police à l'œuvre des Grands Invalides de Guerre, est une haute marque d'encouragement que tous les membres du Kelly Memorial ont accueilli avec émotion.

La présence des drapeaux de l'American Legion, de la Musique de la Police de Versailles (dirigée par M. HURE) et des compagnies de C. R. S. rendant les honneurs devant les Mutilés de Guerre, donnèrent une grandeur inoubliable à la cérémonie.

Marcelle THOMAS,  
Présidente du Comité du Kelly Memorial.

# Ce que l'on doit savoir...

Dans le n° 42 du *Bulletin Municipal* de décembre-janvier 1951, nous signalions à nos lecteurs, sous la même rubrique, les principales dispositions des règlements concernant la voirie, la salubrité et la circulation publique.

Nous publions aujourd'hui des extraits des arrêtés pris par M. le Préfet de Seine-et-Oise, ayant trait à la police générale, à l'intérieur des communes.

## I. Interdiction de jeter des papiers et des objets sur les voies publiques (Arrêté n° 4.633).

Le Préfet de Seine-et-Oise;

Vu .....

Considérant que le jet ou l'abandon sur les voies publiques d'imprimés ou d'objets divers, constitue une atteinte à la salubrité, compromet le caractère touristique de maintes promenades et risque d'être à l'origine d'accidents graves de circulation, que, pour ces divers motifs, il convient de mettre un terme aux pratiques considérées.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont interdits sur toute l'étendue du département de Seine-et-Oise :

- 1° Le jet sur les voies publiques, à des fins publicitaires, d'imprimés ou d'objets divers;
- 2° L'abandon dans tous les lieux et promenades publics de papiers, journaux, prospectus et détritiques de toutes sortes, ainsi que de tous objets susceptibles de les salir ou de les encombrer.

## II. Réglementation des bruits provenant des usines et ateliers (Arrêté n° 4716, du 6 août 1951).

Le Préfet de Seine-et-Oise;

Vu .....

Considérant que le fonctionnement des machines ou moteurs utilisés dans certains ateliers ou usines, bien que ne constituant pas une infraction à la loi du 19 décembre 1917 sur les établissements classés, trouble la tranquillité du voisinage;

Que pour ce motif, il convient :

- D'une part, de le limiter aux heures « ouvrables ».
- D'autre part, d'imposer aux usagers certaines précautions destinées à en diminuer les inconvénients.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Tous entrepreneurs, artisans et ouvriers exerçant des professions qui exigent l'emploi de marteaux ou appareils susceptibles d'occasionner un bruit assez considérable pour retentir hors des ateliers et troubler ainsi le repos ou la tranquillité des habitants, doivent interrompre leurs travaux, en toutes saisons, de 22 heures à 7 heures.

La même obligation est faite aux entrepreneurs de constructions utilisant des défonceuses, bétonnières, appareils de rivetage et autres engins bruyants, ainsi qu'aux entrepreneurs de travaux exécutés sur la voie publique et non pourvus d'une autorisation spéciale.

ART. 2. — Tous moteurs, de quelque nature qu'ils soient, employés pour l'exercice d'un commerce ou

d'une industrie ou dans un but quelconque, ainsi que tous appareils, machines, transmissions, actionnés par des moteurs, devront être installés et aménagés de telle sorte que leur fonctionnement ne puisse, en aucun cas, troubler le repos ou la tranquillité des habitants du voisinage.

## III. Abeilles. — Ruches d'abeilles. — Distances à observer.

L'arrêté ci-après, qui a été pris par M. le Préfet de Seine-et-Oise, le 15 octobre 1890, reste toujours applicable.

Le Préfet de Seine-et-Oise;

Vu .....

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La distance à observer entre les ruches d'abeilles et les propriétés voisines ou la voie publique ne pourra être moindre de 10 mètres.

Il est fait exception pour les ruches établies dans des terrains clos de murs ou de planches formant clôture pleine; dans ces terrains, les ruches pourront être établies à n'importe quelle distance des propriétés voisines ou de la voie publique, à la condition, toutefois, que la hauteur de ces murs ou cloisons soit de 1 m. 90 cm. (un mètre quatre-vingt-dix centimètres) au dessus du sol, non compris le chaperon.

Nous ne pouvons qu'engager nos concitoyens à respecter cette réglementation dans leur intérêt et dans celui de tous.

## Allocations compensatrices des majorations de loyers

Le *Journal Officiel* du 12 juillet dernier, a publié le décret instituant, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1951, en application des dispositions de l'article 74 de la loi du 24 mai 1951, une allocation compensatrice des majorations de loyer, en faveur des locataires et occupants de locaux à usage exclusif d'habitation, dont les ressources sont inférieures au salaire servant de base au calcul des prestations familiales et qui vivent seuls ou avec leur conjoint, ou avec une ou plusieurs personnes à charge.

*Bénéficiaires* : Les ayants droit se répartissent en deux catégories :

- 1° Les titulaires de la carte sociale des économiquement faibles, les bénéficiaires de l'allocation temporaire aux vieux, les bénéficiaires de l'assistance aux vieillards ou aux personnes atteintes d'infirmité ou d'une maladie incurable.

Cette première catégorie bénéficie de l'allocation compensatrice, *de plein droit*, sous réserve que les autres conditions énumérées à l'article 4 du décret soient remplies;

- 2° Les personnes n'entrant pas dans la première catégorie, mais disposant de ressources inférieures à 12.000 francs par mois.

Cette deuxième catégorie ne bénéficie de l'allocation compensatrice que sur décision de la Commission cantonale d'assistance.

### Montant de l'allocation compensatrice :

Le montant de l'allocation varie suivant la catégorie à laquelle appartient le logement et suivant le nombre de pièces de celui-ci.

La place nous manque pour en donner ici le détail complet, mais tous renseignements à ce sujet pourront être fournis aux intéressés par le service social de la mairie (bureau n° 8).

### Constitution des dossiers :

Les dossiers seront établis, en joignant à une demande formulée sur imprimé spécial, toutes justifications utiles.

Ces imprimés spéciaux doivent être fournis par la Préfecture et la Mairie espère les recevoir très prochainement.

Dans un très court délai, les personnes qui se trouvent dans l'une ou l'autre des deux catégories définies ci-dessus pourront donc se présenter au service social de la Mairie (bureau n° 8), pour faire établir leur dossier, afin que celui-ci soit transmis aux services compétents de la Préfecture et que le mandatement de l'allocation puisse être effectué dans le délai le plus court.

## Succès scolaires

Nous sommes heureux d'enregistrer les succès scolaires ci-après pour l'année 1950-51.

### Cours complémentaire de garçons

#### Ecole du Centre

placée sous la direction de M. BONDY

#### Admis au Certificat d'Etudes Complémentaires :

BEERENS, BUHOT, COLAS, DECAILLON, DEFLORENNE, DEFRANCE, DRIPAUX, EMERY, GRELOT, HIPSER, JOST, LE GUILLOU, MARIE, MAZENQ, MUNEREZ, PÉRY, PINON, ROSE, THÉODORE.

#### Admis au Certificat d'Etudes Primaires :

BOUCHARÉCHAS, BRIAS, BEERENS, BERNARD, BIDAULT, BRESCIANI, CORNILLE, DARNAJOU, DERGROOTE, DUPLAN, DUFOUR, GARROUSTE, GARDAHOUT, GASGRION, FLACEL, FROMENT, FLANDRIN, HAFLIGER, JOLY, JOST, KEYAERT, LACHAUD, LAQUERRIÈRE, LAVINO, LE VOT, LE GOFF, LE VŒUF, MAIRE D'EGLISE, MAZZANTI, J. et P. MELON, MICHEL, MARIE, MAIRGLEN, MUNEREZ, PECQUET, PERRET, PÉRY, POMMERÉ, PIATEK, PORENTRU, ROBERT.

Admis en 6<sup>e</sup> : ALBERT, BLOEMAN, AUTRAN, CORNILLE, DUGRÉ, GUÉRIN, JUPILLE, MESME, GUICHON, MARTINEAU, MIALARET, LENNE, LAQUERRIÈRE, LECOMTE, PEDEN, POMMARET, RIVIÈRE.

#### Ecole de garçons de Montretout

placée sous la direction de M. MULLER

Elèves ayant obtenu le C. E. P. : BOUCK René, DAUTRY Maurice, LARIBE Bernard, LEBLANC Maurice, LE DEM Michel, LEMONNIER Claude, NOBLE Jean-Marie, PLANTAZ Edmond, POULARD Gilbert, SAGNOL Claude, SEUROT Raymond, WAUTERS Gérard.

Elève admis en 4<sup>e</sup> année industrielle au lycée Langevin, à Suresnes : PLANTAZ Edmond.

Elèves admis en 6<sup>e</sup> au lycée de Saint-Cloud : BOROVEC Daniel, CROS Pierre, DUMAS Claude, DUMAZET Jean, KEERSBILCK Gérard, OSTENC Philippe.

Elève admis en 6<sup>e</sup> au lycée Langevin, à Suresnes : RICHARD Pierre.

Elèves admis en 6<sup>e</sup> au Cours complémentaire de Saint-Cloud : CADOUX Michel, MOCQUAIS Jean, PEURÉ Michel.

### Ecole de filles de Montretout

placée sous la direction de Mme BRIQUET

Certificat d'études primaires : 16 élèves reçues :

ALLAIS Michèle, BEILLIARD Nicole, BERNARD Christiane, BRIAS Liliane, DE LENS Chantal, DESVIGNES Claudette, FONTAINE Pierrette, FOURNIER Anny, GÉRARD Rolande, JACUK Marinella, LOY Monique, MONTJARRET Mauricette, NEZ Huguette, RÉALE Hélène, RUFFIN Huguette, STAMPETTA Jeannine.

Concours d'admission en 6<sup>e</sup> : 9 élèves reçues.

Lycée : BRUNEAU Régine, DUCHÈNE Mireille, FAYE Marie-Françoise, PENOTET Marie-Odile, PEURÉ Françoise, THOMAS Nicole.

Cours complémentaire : INDEAU Danièle, ROBERT Hélène, SANLAVILLE Christiane.

### Secourisme

Les élèves dont les noms suivent, habitant Saint-Cloud et fréquentant le lycée de garçons ont obtenu leur certificat de secouriste à la suite du cours organisé par la Croix-Rouge Française :

MASSON Bernard, AUTRAN Bernard, LETANG Roger, DRAPIER Jacques, BAYARD James, SABATIER Gérard, BUQUEN Alain, BAI Jean-Pierre.

### Concours général des Lycées et Collèges de France et de l'Union Française

A obtenu le 2<sup>e</sup> prix d'allemand, l'élève DROUAULT, du lycée de garçons (professeur M. MEURIOT).

A obtenu le 2<sup>e</sup> accessit de philosophie, l'élève LA-TOURNERIE (professeur M. FÉLIX).

### Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud

L'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud a compté, en 1951 : 22 reçus aux divers concours d'agrégation de l'enseignement du second degré.

Nous adressons aux professeurs, maîtres et maîtresses ainsi qu'aux élèves, nos très sincères félicitations.

Nous donnerons, dans notre prochain bulletin, la suite des résultats des examens en ce qui concerne l'école des filles du Centre, l'école des filles et des garçons des Coteaux ainsi que les lycées de filles et de garçons.

## Rentrée des Classes

Année scolaire 1951-1952

La rentrée des classes dans les établissements d'enseignement primaire est fixé au lundi 1<sup>er</sup> octobre 1951, à 8 h. 30.

Les heures d'ouverture dans les établissements de Saint-Cloud sont les suivantes :

Matin : 8 h. 30 à 11 h. 30.

Après-midi : 13 h. 30 à 16 h. 30.

Il est rappelé qu'aux termes de la loi du 28 mars 1882, modifiée par celle du 11 août 1936, l'enseignement primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de 6 à 14 ans révolus.

Les inscriptions nouvelles sont reçues à la mairie, 2<sup>e</sup> bureau.

Les pièces à produire pour ces inscriptions sont les suivantes :

1° Livret de famille ou bulletin de naissance de l'enfant;

2° La dernière quittance de loyer ou des pièces justificatives indiquant le domicile.

Les enfants seront obligatoirement inscrits à l'école du quartier où ils sont domiciliés.

Conformément à l'ordonnance du 18 octobre 1945 et à l'arrêté de M. le Ministre de l'Éducation Nationale du 31 mai 1947, un certificat médical d'aptitude sera exigé lors des nouvelles inscriptions.

Ce certificat est délivré sans frais par le médecin scolaire.

Une séance de visites aura lieu au Centre médical scolaire, rue du Docteur-Desfossez, le jeudi 27 septembre 1951, de 14 heures à 16 heures.

## LAUREAT DE L'ACADEMIE DES BEAUX-ARTS

L'Académie des Beaux-Arts a décerné le prix Ary SCHEFFER à M. GUEZENEC Lucien, demeurant à Saint-Cloud, 112, boulevard de la République, pour son illustration de « La Divine Comédie ».

Nous adressons à M. GUEZENEC Lucien nos plus sincères félicitations.

## TAXES SUR LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE A CLAVIER

### ET TAXES SUR LES CHIENS

Les personnes qui possèdent ou détiennent des pianos, orgues, harmoniums, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1951, ainsi que celles qui possèdent des chiens, sont tenues, conformément aux dispositions légales, d'en faire la déclaration à la Mairie, 2<sup>e</sup> bureau, entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 15 novembre.

Les déclarations produisent leurs effets jusqu'à déclaration contraire et les taxes continuent à être perçues sur la base de l'année précédente.

Donc, les personnes qui ne possèderaient plus ni instruments de musique à clavier, ni chiens et qui voudraient obtenir une détaxe, voudront bien en faire la déclaration à la Mairie aux dates sus-indiquées.

## NÉCROLOGIE

Nous avons le regret de vous faire part du décès de Mme Vve Jules PELTIER, née GERVAIS Julie-Marceline, survenu le 6 juillet 1951, à l'hôpital de Saint-Cloud, à l'âge de 90 ans, à la suite d'une courte maladie.

Mme Vve PELTIER était titulaire de la Médaille de Chevalier du Mérite Social pour services rendus aux œuvres de la ville; elle était également membre bienfaitrice de la Caisse des Ecoles et de sociétés de secours mutuels.

Elle avait fait différents dons à la ville, laquelle lui servait une rente viagère.

Mme Vve PELTIER n'avait plus comme famille qu'un neveu et un petit-neveu auxquels nous adressons nos bien sincères condoléances.

## LA SAISON DE FOOT-BALL

La section de foot-ball de l'U. S. A. « La Clodo » vient d'ouvrir la saison de foot-ball en remportant deux victoires. L'équipe 1<sup>re</sup> élimina du championnat de Paris une équipe de 1<sup>re</sup> division, l'U. S. Croissy, qui a été battue sur le terrain de la Porte Jaune par 3 buts à 2, le dimanche 2 septembre 1951.

Nous avons relevé dans le journal *France-Foot-Ball*, du 4 septembre 1951, des articles très élogieux au sujet de cette victoire. Il est dit dans un de ces articles, que l'U. S. Croissy, croyant gagner, « apprit à ses dépens qu'il faut toujours se méfier d'un plus petit que soi ».

Le dimanche 9 septembre, à Verneuil (Seine-et-Oise), l'équipe 1<sup>re</sup> de « La Clodo » battait l'équipe de Verneuil-Vernouillet par 7 buts à 2 et se classait pour le 3<sup>e</sup> tour du championnat de Paris.

L'équipe 1<sup>re</sup>, qui a participé à ces deux matches, était composée des joueurs dont les noms suivent :

Combat, capitaine de l'équipe; Prieur, Kerdonkeff, les frères Pech, Rielland, Dollé, Deville, Laudré, Guillée, Barrier, Samour, Joubert, Pollien, Motais.

Nous leur adressons nos félicitations et remercions MM. Pasteur, Baudry et Podeur du soutien matériel et moral ainsi que du concours dévoué qu'ils apportent aux équipes de foot-ball de La Clodo. Nous signalons que M. Pasteur vient de donner à la ville sa participation financière en vue de l'installation, au plus tôt, de vestiaires sur le terrain de la Porte Jaune. Ces vestiaires seront réalisés en réimplantant, après réparations, le chalet qui se trouvait dans le bas parc et qui a été donné à la ville par la Société du Jeu de Boules.

Le 23 septembre débiteront les matches du championnat de Paris, 1<sup>re</sup> division, promotion A, dans lequel « La Clodo » est engagée.

Les équipes 1<sup>re</sup> et réserve de « La Clodo » rencontreront sur le terrain de la Porte Jaune, à Saint-Cloud, les clubs ci-après :

Le 23 septembre 1951 : l'Union Sportive de Marly-le-Roi.

Le 17 octobre : le Foot-Ball-Club de Saint-Cyr.

Le 4 novembre : Rambouillet Sports.

Le 9 décembre : l'Union Sportive des Clayes-sous-Bois.

Le 6 janvier 1952 : l'Association Sportive de Meudon.

Le 27 janvier : le Patronage Laïque du 5<sup>e</sup> Arrondissement.

Le 10 février : le Stade Olympique de Versailles.

Le 24 février : le Club Olympique du 15<sup>e</sup> Arrondissement.

Le 2 mars : la Jeunesse Sportive de Mesnil-Saint-Denis.

Le 16 mars : l'Association Omni-Sports du 12<sup>e</sup> Arrondissement.

Le 23 mars : l'Association Sportive de Montfort-l'Amaury.

## CLUB NAUTIQUE DE SAINT-CLOUD

Le Club Nautique de Saint-Cloud, fondé en mars dernier, est maintenant en plein essor. Nombreux sont les adhérents qui s'y sont fait inscrire et de nouvelles demandes parviennent tous les jours au siège, 52, avenue Bernard-Palissy.

Une grande activité règne au sein de ce groupement sportif et les résultats obtenus à ce jour prouvent que les amateurs du sport nautique dans le bassin de Saint-Cloud, ont à cœur de maintenir le bon renom de notre cité.

Il existe maintenant aux Coteaux, un véritable port où l'on peut admirer la finesse et l'élégance de nombreux bateaux à voile.

Un appontement, construit intégralement par les membres du club, permet l'embarquement sur la flottille et un garage à bateaux, fort bien aménagé, permettra cet hiver de placer le matériel à l'abri des intempéries.

Une fête sur l'eau, qui a remporté le plus vif succès, a eu lieu le 8 juillet dernier.

Une régata est prévue pour fin septembre, pendant laquelle on pourra admirer la virtuosité des navigateurs.

Bonne réussite au C. N. S. C.

## JEU DE BOULES - SQUARE A MONTRETOUT

Dans le programme d'aménagement au stade Kelly, il a été édifié, en bordure de la salle de gymnastique, rue de Buzenval, un terrain de jeu de boules pour les adultes et une fosse à sable pour les enfants. Des travaux sont en cours pour l'aménagement d'un square dont l'entrée sera rue de Buzenval.

En vue de l'utilisation de ce jeu de boules mis à la disposition de tous ceux que la question intéresse, une Amicale est en voie de formation. Les adhérents éventuels peuvent se renseigner à la mairie, secrétariat général.

## DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous avons relevé dans différents journaux et bulletins officiels, les promotions suivantes :

### Légion d'honneur

#### Au grade d'Officier

M. Jean, Jonas LIND, président-directeur général des Etablissements Arcy, demeurant 5, parc de Montretout, à Saint-Cloud.

#### Au grade de Chevalier

M. Fernand BALLOCHE, architecte diplômé des Arts Décoratifs, vérificateur des Bâtiments civils, 29, rue Gou-nod, à Saint-Cloud.

### Palmes Académiques

#### Officier d'Académie

M. DREYFUS Maurice, professeur au lycée de Saint-Cloud.

### Médaille d'Honneur du Travail

#### Médaille d'Argent

Mme BRUNETEAUD, née ROFFI Yvonne, employée de bureau à « La Semeuse de Paris », 23, rue Ferdinand-Chartier.

M. CHRISTAL Raymond, chauffeur à la Société LAMBERT frères et Cie, 10, parc de Montretout.

Mlle COURAT Madeleine, standardiste aux Blanchisseries et Teintureries de France, 12, rue de la Paix.

M. PLISSON Roger, chef de service à la Société Alsacienne de Magasins à Prix Uniques, 67, rue Sevins-Vincent.

#### Médaille de Vermeil

M. FONTY Henri, directeur à l'Office du Gros Matériel Electrique, 31, rue du Calvaire.

### Mérite Agricole

#### Au grade d'Officier

M. Félix BRUNAU, conservateur du Domaine National de Saint-Cloud, architecte en chef, adjoint à l'Inspection générale des Bâtiments civils et palais nationaux, Officier de la Légion d'Honneur.

#### Au grade de Chevalier

M. Auguste HAMM, journaliste hippique, 84, avenue Foch.

M. Jacques NARDY, jardinier à Saint-Cloud, 3, avenue du Palais.

Nous adressons à ces nouveaux promus, nos très vives félicitations.

## Compte Rendu Analytique de la Séance du Conseil Municipal

### SÉANCE DU 21 JUIN 1951

**Présents :** MM. CHAVETON, maire; MONSEL, ROLLIN, LAURENCE, adjoints; DEVÈZE, Mlle LAPLANGHE, MM. BERGER, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, CLÉMENTEL, CHAUVÉAU, POUSSEUR, GALATAUD, Mme NOSLEY, MM. COMEAU, DESPLANQUES, LE GUEN, FINELLE, conseillers municipaux.

**Excusés :** MM. SCHREDER, adjoint; BEAUFOCHER, DISCOUR, MARIN, CADET, GUÉDON, BILLARD.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. SCHREDER a donné pouvoir à M. CHAVETON, maire.  
M. BEAUFOCHER a donné pouvoir à M. COLIN.  
M. DISCOUR a donné pouvoir à M. BERGER.  
M. MARIN a donné pouvoir à M. CHAUVÉAU.  
M. CADET a donné pouvoir à M. COMEAU.  
M. BILLARD a donné pouvoir à M. FINELLE.  
Secrétaire de séance : M. Michel DEVÈZE.

..

Le procès-verbal de la dernière séance, mis aux voix par le maire, a été adopté par 21 voix contre 5, celles des conseillers du groupe communiste qui ont demandé par la voix de M. COMEAU, qu'une rectification soit apportée à la première question de l'ordre du jour de la séance du 9 avril 1951.

Au procès-verbal, il est indiqué que le Conseil émet, après l'enquête prescrite par arrêté préfectoral du 19 janvier 1951, par 17 voix contre 6, celles des conseillers du groupe communiste et 3 abstentions, celles des conseillers socialistes, un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet de construction sur les terrains du quai Carnot, par la Société « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », d'un groupe d'immeubles H. L. M. avec espaces de verdure.

M. COMEAU déclare que le groupe communiste n'a pas voté contre mais s'est abstenu.

M. le Maire répond qu'il en est pris note et qu'une notification sera apportée au procès-verbal.

..

Le Conseil, délibérant sur les questions portées à l'ordre du jour :

1° Décide, à l'unanimité, de faire bénéficier les agents communaux de Saint-Cloud des dispositions des décrets du 24 mai 1951 apportant une amélioration à la rémunération des fonctionnaires de l'Etat et d'accorder le supplément familial de traitement, dont n'avait pas bénéficié jusqu'alors le personnel communal, le tout avec effet du 1<sup>er</sup> mars 1951.

Sur la proposition de M. MONSEL, maire-adjoint, décide d'accorder au personnel communal un acompte à régler à la fin du mois de juin et à valoir sur les sommes revenant audit personnel.

M. le Maire signale que la dépense en résultant, qui sera pour l'année 1951, de 3.700.000 francs, sera prélevée sur les disponibilités budgétaires (excédent de recettes à la clôture de l'exercice 1950) et fait remarquer à M. GALATAUD, qui critique toujours les excédents de recettes, que si la ville ne disposait pas d'une masse de manœuvres, elle ne pourrait pas faire face à cette dépense imprévisible, puisqu'en cours d'année, le Conseil municipal ne crée pas de recettes nouvelles.

M. GALATAUD réplique que l'argent en caisse, c'est une perte pour le contribuable, du fait notamment de la dévaluation et que s'il n'y avait pas eu d'excédents de recettes, on aurait trouvé l'argent ailleurs :

2° Décide, à l'unanimité, de rembourser à la ville de Garches une somme de 38.400 francs lui revenant, qui avait été encaissée par la ville de Saint-Cloud pour des bons de vacances à l'occasion d'envoi d'enfants de Garches à la colonie de vacances de Charbonnière, en 1950 :

3° Décide, à l'unanimité, de fixer le tarif du prix de séjour à la colonie de vacances de Charbonnière pour 1951 et de fixer également le barème de rémunération à accorder au personnel de la colonie, qui fonctionnera du 16 juillet au 22 septembre 1951.

Le tarif du prix de séjour, qui est sensiblement le même que celui de l'an dernier, est arrêté comme suit :

Familles dont le montant total des ressources mensuelles (non compris les allocations familiales) est :

inférieur à 15.000 francs.....	120 francs par jour et par enfant
compris entre 15 et 18.000 fr...	155 francs —
— 18 et 20.000 fr...	175 francs —
— 20 et 25.000 fr...	210 francs —
— 25 et 35.000 fr...	230 francs —
supérieur à 35.000 francs.....	250 francs —

Aux familles non imposables sur le revenu, allocataires de la Caisse Centrale d'Allocations Familiales et qui bénéficient de bons de vacances de la part de cet organisme, il sera demandé, outre la remise de leurs bons de vacances, 120 francs par jour pendant 34 jours pour les familles de deux enfants et 90 fr. par jour pendant 34 jours pour les familles de trois enfants et plus. Si les enfants restent les deux périodes, la seconde période sera calculée suivant le barème commun.

Mme NOSLEY propose un barème dégressif pour les familles qui envoient plusieurs enfants à la colonie :

A partir de deux enfants.....	5 % en moins
A partir de trois enfants.....	10 % en moins
A partir de quatre enfants.....	20 % en moins

M. le Maire lui fait remarquer que le tarif proposé, qui est le même que l'an dernier, est extrêmement bas et que pour certaines familles, la somme demandée est tout simplement une participation aux frais. Il regrette que Mme NOSLEY n'ait pas assisté

à la commission des œuvres sociales où elle aurait pu faire des propositions que la commission aurait examinées.

Mme NOSLEY réplique que ce qu'elle propose aux commissions n'est pas accepté et qu'elle se réserve le droit d'en saisir directement le Conseil municipal.

M. le Maire répond qu'il savait très bien qu'elle vise l'effet produit sur le public et que le travail des commissions où il n'y a pas de public ne l'intéresse pas.

M. ROLLIN signale que les familles bénéficient, à partir de deux enfants, de bons de vacances, qu'il en est tenu compte dans le tarif et souligne l'écart qui existe entre le prix réclamé aux familles de conditions modestes, qui est de 120 francs par jour et le prix de journée qui était, en 1950, de 288 francs et qui dépassera 300 francs en 1951.

Il souligne également le sacrifice financier consenti par la ville pour permettre aux enfants de ses administrés de bénéficier d'un séjour à la campagne et indique que tout ne peut pas être gratuit.

M. DEVÈZE indique que le prix moyen mensuel demandé pour leurs enfants aux familles est inférieur à partir de deux enfants à ce que touche la famille pour les allocations familiales.

A une question de M. FINELLE : « Y a-t-il eu des réclamations l'an dernier à propos de la colonie de vacances ? » M. le Maire répond : « Aucune ». M. FINELLE fait aussi remarquer que le barème est inférieur à celui des colonies des municipalités communistes.

M. LE GUEN demande que les cas sociaux soient examinés et que des diminutions soient accordées aux familles absolument nécessiteuses, de manière que les enfants puissent profiter de la colonie.

M. le Maire lui répond que les cas particuliers ont toujours été examinés et que des diminutions, voire des gratuités, ont été accordées à des familles malheureuses :

4° Décide, à l'unanimité, pour tenir compte des hausses à supporter par la ville, survenues depuis 1948, date à laquelle a été fixé le dernier tarif des droits de place pour la fête foraine dans le parc de Saint-Cloud, de réviser ce tarif. L'augmentation décidée est de 10 % pour les redevances supérieures à 20.000 fr. et 15 % pour les redevances inférieures. En ce qui concerne les marchands ambulants, le tarif passe de 1.000 à 1.500 francs pour toute la fête et de 300 à 500 francs pour un dimanche. Pour les marchands de frites, le tarif est porté de 500 à 800 francs, pour les charcutiers de 1.000 à 1.500 francs et pour les buvettes de 3.000 à 4.000 francs.

Une discussion intervient à ce sujet entre M. DESPLANQUES et M. MONSEL.

M. DESPLANQUES indique qu'à la commission des fêtes et sports, il avait été question de maintenir le tarif de 3.000 francs pour les buvettes tenues par des commerçants de Saint-Cloud.

M. MONSEL dit que légalement, il n'est pas possible de faire un tarif spécial pour les commerçants de Saint-Cloud, les droits de place devant être les mêmes pour tous, et c'est la raison pour laquelle il n'en a pas été fait mention dans le rapport de la commission des fêtes. M. MONSEL ajoute qu'il a été le premier à proposer un tarif de faveur pour les commerçants de Saint-Cloud et que, si cela avait été possible, c'est avec plaisir qu'à la commission des finances il aurait maintenu son point de vue.

M. ROLLIN fait remarquer tout l'intérêt qu'il y a à s'en tenir à des choses légales, de manière à ne pas essuyer un refus de la part de l'autorité de tutelle et de ne pas perdre de temps.

M. FINELLE suggère d'arrêter le tarif tel qu'il est proposé mais d'émettre le vœu qu'une diminution soit accordée en faveur des commerçants de Saint-Cloud.

M. DEVÈZE indique d'ailleurs que la préfecture n'autoriserait pas actuellement une différenciation entre commerçants de Saint-Cloud et commerçants de l'extérieur :

5° Décide, par 21 voix contre celles des conseillers communistes, de réviser le tarif de l'ambulance municipale en ce qui concerne les transports dans Saint-Cloud, qui sont portés de 260 à 350 francs, afin notamment de limiter le déficit du service de l'ambulance qui dépasse annuellement 600.000 francs, non compris l'amortissement du matériel.

M. LE GUEN demande que les économiquement faibles soient transportés gratuitement.

M. le Maire indique que sur 700 transports de malades effectués dans Saint-Cloud, en 1950, plus de 300 l'ont été gratuitement, et c'est ce qui est la cause principale du déficit.

M. DESPLANQUES, puis Mme NOSLEY signalent que l'ambulance ne sert pas toujours à transporter les malades et que cela peut occasionner du déficit.

M. le Maire fait observer que ce n'est que très accidentellement que l'ambulance est détournée de sa destination.

M. LAURENCE, qui avait été mis en cause par MM. DESPLANQUES et COMEAU, au sujet d'un transport le jour des élections, fait remarquer que s'il a utilisé l'ambulance, c'était pour s'occuper

du cas et du transport d'un enfant dont l'état nécessitait son admission d'urgence dans un établissement de santé ;

6° Décide, à l'unanimité :

- a) De créer un poste de professeur d'éducation physique homme dans les écoles primaires publiques au lieu et place de trois professeurs auxiliaires à temps incomplet qui sont déjà professeurs d'Etat ;
- b) D'ouvrir à cet effet un concours sur titres ;
- c) De fixer les émoluments à accorder au titulaire de ce nouveau poste ;
- d) De fixer les émoluments du professeur d'éducation physique femme actuellement en fonctions ;
- e) De revaloriser les émoluments des trois professeurs servant à temps incomplet pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> mars 1951 et la date à laquelle ils cesseront leurs fonctions.

M. LE GUEN reconnaît l'intérêt que présente la mesure proposée, la ville ayant avantage à avoir pour l'éducation physique un professeur qui sera agent communal et à qui l'on pourra faire appel pour certaines manifestations, mais aurait voulu qu'avant de prendre cette décision, le corps enseignant fut consulté.

M. MONSEL indique que les directeurs des écoles de garçons des trois groupes scolaires ne peuvent que retirer un avantage de cette mesure puisqu'ils auront, pour un même nombre d'heures que précédemment, un professeur qui n'aura à s'occuper que des écoles communales et qui sera à leur disposition à des heures qui leur conviennent, ce qui ne pourra que faciliter l'établissement de leur programme.

M. MONSEL promet de réunir les directeurs d'école avant la rentrée d'octobre et d'examiner avec eux la nouvelle répartition des heures de l'éducation physique.

M. COMEAU rappelle la proposition qu'il a faite il y a quelque temps de demander au département, comme cela se fait dans la Seine, de prendre en charge les professeurs spéciaux dans les écoles et notamment les professeurs d'éducation physique.

M. DEVÈZE signale les charges importantes qui en résulteraient pour le département, déjà très surchargé par les constructions scolaires (écoles normales et écoles primaires). Le département de Seine-et-Oise est sacrifié par l'Etat au département de la Seine qui obtient une bien meilleure part des subventions pour le logement, l'assistance et les constructions scolaires — tout cela par rapport à la population relative des deux départements. Si la commune paie ce professeur, elle pourra en disposer à son gré ;

7° Décide, par 23 voix et 3 abstentions, celles des conseillers du groupe socialiste, de faire surélever d'un étage l'école maternelle du Centre, qui est notoirement insuffisante, en raison des effectifs actuels. Trois classes nouvelles seraient ainsi créées.

Décide, en outre, de présenter à nouveau à l'autorité supérieure le projet de construction de trois classes provisoires à l'école de garçons du Centre, lequel projet sera modifié pour rester dans les limites financières autorisées.

M. le Maire signale qu'il est nécessaire et urgent d'agrandir l'école maternelle mais que ce n'est pas la solution qui conviendrait. Il faudrait, dit-il, construire sur un autre terrain une nouvelle école maternelle et affecter les locaux rendus disponibles aux écoles de filles et garçons du Centre. Il indique qu'un projet de construction définitif d'école maternelle, avec logement de directrice, a été établi, mais que ce projet, qui se chiffre à près de 30 millions, n'a aucune chance d'être approuvé et subventionné avant de nombreuses années. Actuellement, le Ministère de l'Éducation Nationale ne subventionne dans le département de Seine-et-Oise que quatre ou cinq projets par an, alors qu'il y a au Conseil général plus de cent cinquante projets qui attendent leur approbation.

M. le Maire indique que M. DEVÈZE, en sa qualité de conseiller général et de conseiller municipal, et lui-même ont saisi M. l'Inspecteur d'Académie de cette question. Celui-ci leur a fait connaître que, devant l'impossibilité de réaliser rapidement des projets de construction définitifs, il était disposé à émettre un avis favorable au projet de surélévation de l'école maternelle, de même qu'à un projet d'édification de trois classes provisoires à l'école du Centre, à condition que les travaux en résultant ne dépassent pas une certaine somme.

M. le Maire rappelle qu'un projet de construction de trois classes avec aménagement d'une cantine scolaire et édification d'une cuisine attenant à la cantine, voté par le Conseil municipal il y a quelque temps, n'a pas reçu l'approbation ministérielle. C'est une partie de ce projet qui sera soumis à nouveau à l'autorité supérieure mais avec trois classes seulement à édifier en matériaux légers.

A propos des projets scolaires, M. le Maire indique qu'il a été saisi par M. CLEMENTEL, conseiller municipal, d'un projet de création de cours techniques aux cours complémentaires du Centre. Il indique qu'il en est pris bonne note et signale que dans l'avenir, lorsque les locaux du lycée de filles reviendront à la ville, la municipalité envisagera la création d'un collège technique.

M. CLEMENTEL précise qu'il s'agit pour l'instant de la création de cours commerciaux.

M. DEVÈZE signale les difficultés rencontrées par le Conseil général pour la réalisation dans le département de projets scolaires définitifs et souligne les efforts faits par l'assemblée départementale pour aider les communes dans leur construction d'écoles provisoires et de grosses réparations aux bâtiments scolaires.

M. GALATAUD déclare que si le Parlement, au lieu de dépenser autant d'argent pour la fabrication des armements, avait mis davantage de fonds à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale, les collectivités ne rencontreraient pas de difficultés pour leurs projets scolaires.

M. LE GUEN voudrait voir un projet d'ensemble des réalisations scolaires à Saint-Cloud et M. FINELLE propose que, sans attendre, la municipalité dépose à la préfecture des projets définitifs, afin de prendre rang et de gagner du temps.

M. LE GUEN critique le projet de surélévation de l'école maternelle car, dit-il, la cour actuelle est trop étroite et la création d'un étage supplémentaire enlèvera de la lumière à cette cour. Il insiste pour qu'un projet d'ensemble soit établi.

M. le Maire indique que la question de la cour de l'école maternelle n'a pas échappé à la municipalité mais qu'il n'existe pas actuellement d'autres moyens que de surélever l'école si l'on veut avoir à la rentrée d'octobre prochain, les locaux nécessaires pour caser les enfants. Il signale que le préau qui sert actuellement de classe sera rendu à sa destination, ce qui sera quand même une amélioration.

M. LE GUEN déclare que, pour les raisons qu'il vient de donner, le groupe socialiste s'abstient;

3° Décide, à l'unanimité, de garantir en totalité le remboursement en capital et intérêts d'un emprunt de 72 millions de francs au taux de 6 %, remboursable en 25 ans, à contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Versailles par la Société Coopérative d'H. L. M. « L'Île de France ».

Cette garantie est donnée en vue de la construction, à Saint-Cloud, par ladite société, d'un immeuble comportant 30 logements qui seront réservés à des coopérateurs habitant Saint-Cloud ou y ayant leur principale activité, étant en outre entendu que tout nouveau coopérateur devra être soumis à l'agrément de la municipalité.

Vote pour la durée de l'emprunt (25 ans de 1952) 780 centimes additionnels qui ne seront mis en recouvrement, en tout ou en partie, qu'en cas de défaillance de la société.

Autorise le maire :

- A signer le contrat de prêt à réaliser par la société coopérative « L'Île de France »;
- De faire procéder à l'accomplissement au projet de la ville de Saint-Cloud, des formalités hypothécaires prévues par l'article 8 de la loi du 27 juillet 1934, les frais de l'opération étant à la charge exclusive de la société;
- A signer la convention à intervenir entre la ville de Saint-Cloud et la société (contrat-type), en vertu du décret du 1<sup>er</sup> mars 1939, pour fixer les conditions dans lesquelles s'exercera la garantie.

Cette décision a été prise après les explications données par le Maire, par le rapporteur de la Commission des Finances qui a lu le rapport de cette commission dans lequel était précisé comment était réalisé l'équilibre financier de l'opération, par MM. LE GUEN et FINELLE qui ont demandé que soit ajouté au deuxième paragraphe de cette 3<sup>e</sup> question la phrase suivante : « Étant en outre entendu que tout nouveau coopérateur devra être soumis à l'agrément de la municipalité ».

M. LE GUEN s'élève vivement contre la façon de procéder des services d'urbanisme qui, par des exigences administratives, retardent et empêchent même la réalisation de certains projets. Il indique qu'il est stupide, en ce qui concerne l'immeuble à construire par la société « L'Île de France », d'avoir ramené le projet de quatre à trois étages, alors que l'immeuble sera édifié dans un endroit où il n'est nullement gênant d'avoir un immeuble de quatre étages. M. FINELLE partage le sentiment de M. LE GUEN et dit que l'immeuble édifié rue Pasteur, en face le parc de Saint-Cloud, pouvait très bien comporter quatre étages.

M. LE GUEN propose au Conseil d'élever une vive protestation au sujet de la façon d'agir des services d'urbanisme.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la motion présentée par M. LE GUEN;

9° Décide, par 18 voix et 8 abstentions, celles des conseillers du groupe communiste et du groupe socialiste, de garantir en totalité le remboursement en capital et intérêts d'un emprunt de 85 millions de francs, au taux de 6 %, remboursable en 30 ans, à contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Paris par la Société d'H.L.M. « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », en vue de la construction par cette société, sur les terrains du quai Carnot, d'une première tranche de 52 logements.

Vote pour la durée de l'emprunt (30 ans de 1952) 820 centimes additionnels qui ne seront mis en recouvrement, en tout ou en partie, qu'en cas de défaillance de la société.

Cette garantie viendra en déduction de la garantie déjà donnée par la ville pour la réalisation par ladite société d'un

emprunt de 294.705.000 francs. La convention déjà intervenue avec la société sera complétée pour tenir compte de cette nouvelle garantie.

De même que pour la garantie de l'emprunt de 72 millions qui vient d'être votée, la ville prendra une hypothèque légale sur les immeubles à construire.

Cette décision a été prise après explications données par le Maire et après lecture du rapport de la Commission des finances qui indiquait les conditions de financement de ces 52 logements.

M. LE GUEN déclare que le groupe socialiste est d'accord depuis toujours pour la construction d'un grand nombre de logements à Saint-Cloud, mais qu'étant donné la position déjà prise par ce groupe dans l'affaire de construction des 158 logements sur les terrains du quai Carnot, celui-ci s'abstient;

10° Décide, à l'unanimité, d'émettre un avis très favorable au projet de construction par l'initiative privée, sur des terrains d'une contenance de 12.000 m<sup>2</sup> environ, situés en bordure des rues Henri-Kegnault, Bucourt et des Girondins, d'un groupe d'habitations comportant environ 40 logements, édifié au milieu d'un parc.

M. le Maire signale que pour des projets de constructions comprenant plusieurs groupes d'immeubles, il est nécessaire, en application de la loi de 1943 et préalablement à l'approbation préfectorale, de recueillir l'avis du conseil municipal et d'un certain nombre d'organismes (la commission départementale sanitaire, les Ponts et Chaussées, etc.). Il indique que la ville a intérêt à voir se réaliser le projet qui permettra d'abriter une quarantaine de familles.

## QUESTIONS DIVERSES

M. ROLLIN donne lecture d'une pétition présentée à l'occasion de la Fête des Mères par un certain nombre de familles habitant les trois quartiers de Saint-Cloud. Cette pétition est la suivante :

« Saint-Cloud, le 20 Mai 1951.

« Les Mères de famille de Saint-Cloud  
« à Monsieur le Maire.

« MONSIEUR LE MAIRE,

« Le 27 mai, ce sera la fête de toutes les mamans de France. « Comme tous les ans, les mairies, le gouvernement, organiseront, « dans tout le pays, des manifestations en notre honneur.

« Les mamans oublieront pendant quelques heures les dures « réalités de leur vie quotidienne, mais quand elles reprendront « leur tâche après cette courte détente, elles sentiront peser plus « lourdement la fin de mois difficile, la besogne écrasante, la « fatigue, la gêne et l'énerverment des logis trop étroits, tout ce « qui fait leur lutte et leur amertume. Car à quoi bon fêter les « mères qui donnent la vie si on ne leur donne pas le droit à « une vie digne et humaine.

« C'est pourquoi, nous nous permettons d'attirer votre attention et celle du Conseil municipal sur ces difficultés, et de « vous suggérer quelques-unes des réformes sociales les plus urgentes que réclament les mères de famille de Saint-Cloud :

« 1° Des logements sains qui ne soient pas réservés à des « privilégiés.

« Près de 400 familles à Saint-Cloud sont mal logées et nous « demandons que pour les constructions prévues, des facilités « soient accordées aux revenus modestes et aux prioritaires, afin « que ce soit d'abord ceux-ci qui en bénéficient. Nous pensons en « effet que dans l'état actuel des choses, le logement doit être « considéré comme un service social et non comme une entreprise commerciale;

« 2° Des facilités ménagères et familiales :

« Dans chacun des trois quartiers :

« Une crèche, un lavoir, un établissement de douches, une « garderie, avant 8 h. 30 et après 16 h. 30 pour les enfants des « écoles maternelles;

« 3° La participation des usagers à la gestion des services « publics (hôpitaux, pesée des nourrissons, maternité, crèches);

« 4° Toute initiative susceptible d'entraîner à Saint-Cloud « une baisse du coût de la vie :

« Nous constatons que la vie est bien plus chère à Saint-Cloud que dans beaucoup de communes proches (ex. Boulogne-sur-Seine, Suresnes, Versailles), nous en cherchons la raison.

« Nous demandons que notre lettre soit lue à la prochaine « réunion du Conseil municipal de Saint-Cloud qui, se faisant « l'écho des familles à l'occasion de cette fête des mères, émette « un vœu pour attirer l'attention des Pouvoirs publics sur la situation de plus en plus difficile réservée aux familles du milieu « populaire et l'angoisse de toutes devant les dangers de guerre.

« Un effort d'assainissement et d'urbanisme est en cours. Nous « nous en réjouissons. L'intérêt manifesté par la municipalité à « toutes ces questions nous fait espérer que cette lettre ne restera « pas sans résultat.

« Dans cette certitude, nous vous prions d'agréer, Monsieur « le Maire, l'assurance de notre considération distinguée. »

M. ROLLIN propose au Conseil d'émettre le vœu ci-après :

« Le Conseil municipal de Saint-Cloud, après avoir pris connaissance de la pétition remise à M. le Maire et signée par un grand nombre de mères de famille, reconnaît le bien fondé des diverses revendications formulées.

« a) Il s'associe aux signataires pour demander aux Pouvoirs publics de comprendre la misère des « sans logis » et des « mal logés » et de prendre toutes mesures utiles aux fins de construire « d'urgence des logements indispensables à la vie normale des familles.

« Estimant que le problème du logement ne peut trouver sa vraie solution que par des mesures d'ordre national, il demande cependant que les initiatives des collectivités communales, bien qu'insuffisantes, ne soient pas freinées par des exigences administratives excessives et par des obstacles d'ordre financier pratiquement insurmontables;

« b) Il renouvelle sa volonté, toujours affirmée, de créer, au fur et à mesure des possibilités, les crèches, lavoirs, bains-douches, etc., nécessaires.

« Il rappelle que des réalisations de ce genre, dont la nécessité se manifeste, en premier lieu, dans le quartier de la Passerelle, ont déjà fait l'objet de ses préoccupations et, si le terrain nécessaire n'a pas encore été acquis, c'est uniquement parce qu'il n'a pu obtenir l'autorisation d'achat de la « commission départementale de contrôle des opérations immobilières. »

« Il invite la municipalité à poursuivre ses efforts dans ce sens;

« c) Il déplore que, en effet, le prix des matières d'alimentation soit, en général, plus élevé à Saint-Cloud que dans les communes voisines.

« Il ne peut être question, pour une municipalité, de fixer le prix des choses par voie d'autorité, mais, c'est dans le but de faire jouer à plein la concurrence que la municipalité a autorisé l'allongement du marché de Montretout, espérant ainsi provoquer une baisse des prix qui ne paraît pas s'être produite jusqu'à ce jour.

« Il demande aux consommateurs de ne pas acheter « n'importe quoi à n'importe quel prix », persuadé que si les vendeurs ne trouvaient pas acheteurs aux prix proposés, ils diminueraient leurs prétentions.

« Il remercie les « mères de famille » qui ont ainsi clairement formulé leurs principaux desiderata et il demande à la municipalité de faire tout ce qui sera en son pouvoir pour les satisfaire. »

M. FINELLE indique qu'il est d'accord mais demande que ce vœu soit scindé en deux puisqu'une partie intéresse les Pouvoirs publics et l'autre partie la ville et la population clodoaldienne.

La proposition de M. FINELLE est acceptée et le vœu ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

Mme NOSLEY insiste pour que certaines réalisations, notamment celle qui consiste en la création d'une garderie aux écoles maternelles, soient décidées dès maintenant.

M. ROLLIN signale qu'une garderie après ou avant les heures de classe est interdite dans les locaux scolaires. Il faut pour cela l'autorisation préfectorale après avis des services académiques.

Il précise qu'en ce qui concerne l'opportunité de la création d'une garderie à l'école maternelle des Coteaux, une enquête a déjà été faite auprès des mères de famille dont les enfants fréquentent l'école enfantine des Coteaux. Une seule mère de famille ayant répondu, il n'a pas été jugé nécessaire par la municipalité de créer cette garderie.

M. GALATAUD indique que les mères de famille sont quelquefois dans l'embarras lorsqu'il s'agit d'écrire à la mairie mais que cela ne veut pas dire qu'elles se désintéressent de l'affaire. Il demande l'examen de la question par les commissions compétentes au Conseil municipal, il en est ainsi décidé.

M. FINELLE signale le mauvais état du trottoir du marché de Montretout et en demande la réfection d'urgence.

M. le Maire lui répond que dans sa dernière séance, le Conseil municipal a approuvé un projet de travaux de grosses réparations à la voirie qui comprend la réfection complète du trottoir sur lequel est installé le marché de Montretout.

M. FINELLE demande qu'en attendant l'exécution de ce projet, les trous soient bouchés.

Mme NOSLEY signale que lors de la campagne électorale, des affiches à caractère politique ont été placées sur les panneaux d'affichage municipaux. M. le Maire lui répond que ces affiches seront enlevées.

M. LE GUEN élève une protestation au sujet de la débauche d'affiches qui a été faite dans Saint-Cloud par certains partisans politiques, à l'occasion de la campagne électorale. Il dit que cela nuit à l'esthétique de la ville et qu'en fin de compte, personne n'y comprend rien. M. le Maire indique qu'il était très difficile d'empêcher certains énergumènes, dont quelques-uns sont élèves de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, d'apposer la nuit

des quantités d'affiches, que cela a d'ailleurs donné lieu à un incident, ce qui est infiniment regrettable. Il ajoute que ces affiches vont être enlevées.

M. DESPLANQUES demande la réfection des trottoirs rue du Mont-Valérie, dans la partie comprise entre la gare du Val d'Or et Suresnes.

M. LE GUEN, au nom du groupe socialiste, dépose la motion suivante et demande qu'elle soit examinée d'urgence :

« A la demande de nombreuses familles et d'accord avec le corps enseignant, le groupe socialiste demande la création, dès octobre prochain, d'une section commerciale à l'école des filles « du Centre. »

M. MONSEL indique que M. CLEMENTEL, en demandant au Maire la création de cours techniques aux cours complémentaires du Centre, a visé les cours commerciaux.

M. COMEAU demande la création d'un marché à la Passerelle. M. le Maire indique qu'il a déjà été saisi de cette question, mais comme il s'agit de l'installation d'un marché sous la passerelle de l'Avre, qui est la propriété de la ville de Paris, il n'a pu encore obtenir les autorisations nécessaires.

M. FINELLE demande l'enlèvement des panneaux qui se trouvent rue Dailly, sur le mur situé en face la passerelle de la gare de Saint-Cloud-Montretout, lesquels panneaux comportent encore des inscriptions allemandes.

M. le Maire répond que la question ne lui a pas échappé et que ces panneaux vont être enlevés prochainement, la propriété venant d'être transférée à la suite d'une expropriation par l'hôpital de Saint-Cloud.

Puis, se réunissant en comité secret, émet son avis sur diverses demandes d'assistance et de cartes sociales d'économiquement faibles.

La séance est levée le vendredi 22 juin, à 0 h. 15.

Vu, le Maire,  
Signé : F. CHAVETON.

Le Secrétaire de séance :  
Signé : M. DEVÈZE.

Pour copie conforme :  
Le Maire,  
F. CHAVETON.

## Saint-Cloud hier et aujourd'hui (Suite)

### VIII. - La place de l'Eglise

En débouchant de la rue de l'Eglise sur la place, signalons d'abord que, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, celle-ci s'appelait *place du Marché*. En effet, c'est ici que se tenait, depuis toujours, le marché de Saint-Cloud, et le nom de la place n'a changé que lorsque le marché a été transféré aux divers emplacements actuels.

Avant d'entrer dans les détails historiques, faisons d'abord un tour d'horizon, pour rappeler comment était la place avant le XIX<sup>e</sup> siècle.

Tout d'abord, entre le débouché de la rue de l'Eglise et la façade latérale de l'église actuelle, se trouvait un pilori surmonté d'une croix, démolie à la Révolution.

Quant à l'église, la Collégiale était « orientée », c'est-à-dire le chœur à l'Orient, tandis que l'église actuelle a le chœur à l'Ouest; de plus, la Collégiale était à l'emplacement de la place devant le parvis de l'église actuelle, et la place devant la Collégiale, c'est-à-dire à l'emplacement de l'église actuelle; si les deux édifices subsistaient encore, l'entrée de la Collégiale tournerait le dos à l'entrée de notre église, et les deux tours se regarderaient en se faisant vis-à-vis.

L'aspect de la place est donc retourné tête-à-queue.

La rue Haute (aujourd'hui du Docteur-Desfossez), avait des maisons des deux côtés, c'est-à-dire à l'emplacement actuel de la jolie chapelle des catéchismes et de l'annexe de la Mairie; et la rue Haute, comme je l'ai dit antérieurement, redescendait sur la place pour déboucher en face de la rue Vauguyon.

La petite rue Pavée, qui relie la rue Royale à la rue du Docteur-Desfossez, avait alors le triple de sa longueur actuelle et débouchait en forte pente sur la place.

Cette petite rue a deux caractéristiques : d'abord, bien qu'étant une des plus vieilles rue de Saint-Cloud, elle n'a pas l'honneur d'avoir une plaque bleue; ensuite, depuis l'an dernier, elle a changé de sexe : c'était une ruelle, c'est devenu un escalier... Dans mon ignorance des secrets administratifs, j'ignore la raison de cette métamorphose; mais, dans ma candeur naïve, j'ai toujours cru que, pour le passage des poussettes, des voitures d'enfants et des brouettes, un plan incliné était plus pratique qu'un escalier.



Au débouché de la rue Pavée, avait été construite la mairie de 1791, dont la façade donnait sur la place : la mairie était donc située à peu près sur l'emplacement du chœur actuel de l'église.

Quand la Collégiale existait, c'est-à-dire jusqu'à la Révolution, le cimetière se trouvait contre la façade nord, c'est-à-dire sur une partie de la place actuelle devant la mairie. Depuis l'entrée de la Collégiale jusqu'à la hauteur de la rue Vauguyon se trouvait une double rangée d'arbres appelée l'avenue des Marronniers, puis entre celle-ci et la place du Pas, s'ouvrait la rue de la Sacristie. Celle-ci a été débaptisée et s'appelle aujourd'hui rue de l'Eglise également, bien qu'elle soit à 200 mètres de la véritable rue de l'Eglise.

Enfin, sur l'emplacement actuel de l'immeuble Leblais, s'élevait la « Maison seigneuriale de Saint-Cloud », appartenant à l'Archevêque de Paris, et dont il ne reste plus trace.

Ce tour d'horizon achevé, je crois utile de donner un très rapide aperçu de l'histoire de la place. En effet, c'est ici le cœur même de notre cité : c'est ici qu'elle a pris naissance et autour d'elle que notre ville s'est développée en grandeur, sinon toujours en sagesse et en beauté.

Je serai bref, car tout bon Clodoaldien connaît ce qui va suivre.

C'est vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle que Clodoald, notre futur grand et saint patron, est venu s'établir à Novigentum (Nogent-sur-Seine), très petite bourgade blottie dans la forêt de Rouvray-en-Parisis. Elle possédait déjà une petite chapelle dédiée à Saint-Martin; Saint-Cloud y fonda un monastère (le « Moustier de Saint-Cloud ») et construisit à mi-côte une église. On n'a retrouvé aucune trace dudit monastère mais il est presque certain qu'il se trouvait dans les parages de la place actuelle (la légende du « Pas » le prouve d'ailleurs).

Au VII<sup>e</sup> siècle, le bon roi Dagobert restaure l'église de Saint-Cloud, et au VIII<sup>e</sup> siècle commence la construction de la Collégiale, remaniée et agrandie au cours des siècles, jusqu'à ce qu'elle menaçât de tomber en ruines, en 1787.

Désaffectée en 1788, elle subsista jusqu'en 1796, année de sa démolition presque entière, et, le 23 prairial An V, on mit en vente les ruines de cette église qui avait été la propriété de S. E. le Seigneur cardinal, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud et pair de France : l'adjudication eut lieu pour 6.780 francs ! *Sic transit gloria mundi.*

Nul dessin ne nous est parvenu, à ma connaissance, sur la Collégiale. Mais ce qui en reste semble prouver que c'était une église ogivale à trois nefs, et la maison Astruc, 20, place de l'Eglise, aurait été construite sur la nef latérale nord, dont on peut voir une colonne et une ogive qui auraient fait partie de la paroi interne de cette nef. Mais au-dessous de l'église était construite une crypte où se trouvait le tombeau de Saint-Cloud; l'abside de cette crypte, ses trois fenêtres ogivales et sa porte, sont bien conservées mais enclavées dans les jardins de Mme Astruc et du Commissariat de police. Malheureusement, cette abside est masquée par une forêt de lierre descendant du square Gounod et j'adresse un vœu à la Municipalité pour qu'il dégage ces restes vénérables, extrêmement intéressants. Peut-être même pourrait-elle y aménager un petit square qui prolongerait en contrebas le square Gounod et formerait un nid de verdure pour la population du Centre de Saint-Cloud.

Mais revenons en 1787, pour continuer l'histoire de la place.

Devant le coût élevé des réparations de la Collégiale, Marie-Antoinette décida de doter Saint-Cloud d'une nouvelle église et dès 1788, furent bénites les fondations de la nouvelle église, 25 mètres en retrait sur le tracé de la Collégiale et le chœur tourné non face à l'est, mais face à l'ouest.

Pourquoi avoir renoncé à la tradition séculaire du chœur « orienté » ? Je l'ignore; mais dès la 2<sup>e</sup> moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, certaines églises étaient déjà construites aux quatre vents de la girouette. C'est ainsi que, à Saint-Cloud, si la chapelle des Lazaristes (1688) et la chapelle de l'Hôpital de la Charité (1689) étaient encore orientées, avant cette époque la chapelle des Ursulines était construite déjà le chœur face au nord (1655), tandis qu'en 1787, la chapelle du nouvel hôpital était tournée le chœur face à l'ouest.

Mais les travaux de l'église de Marie-Antoinette étaient à peine commencés que la Révolution éclata et les travaux suspendus de 1791 à 1819, tandis que les habitants en escamotaient tous les matériaux.

Saint-Cloud fut donc privé d'église paroissiale pendant 30 ans. Heureusement, la chapelle des Ursulines n'avait pas été démolie et elle devint la paroisse provisoire.

Il est vrai que Napoléon eût souvent l'intention d'en construire une, mais trop occupé à édifier des royaumes, il n'avait pas le temps d'édifier une église; et cependant, ses royaumes se sont écroulés comme des châteaux de cartes, tandis que sa église serait probablement encore debout. Il a laissé passer, en outre l'occasion de doter Saint-Cloud d'une œuvre magnifique.

Car Marie-Antoinette, en même temps qu'elle faisait le plan de sa future église, avait élaboré un projet grandiose : celui de construire un escalier monumental, depuis la Seine jusqu'à la

place, devant l'entrée de son église. En haut de cet escalier devaient être construits, à droite et à gauche, deux pavillons, l'un pour le curé, l'autre pour la municipalité.

Napoléon laissa le projet dans les cartons : il y est encore.

Quand, en 1820, la Municipalité de Saint-Cloud réalisa enfin le plan de Marie-Antoinette, il se borna à édifier seulement l'église, avec les matériaux provenant de la démolition de la chapelle des Ursulines. Quant à l'escalier monumental, il n'en fut plus question. Un Louis XIV, un Napoléon, auraient pu le faire, mais un Louis XVIII ! Ce roi podagre, pour l'inaugurer, aurait dû s'asseoir sur chaque marche avant d'arriver en haut...

De l'église de Marie-Antoinette on ne connaît généralement que la petite maquette qu'elle tient dans les bras sur le chapiteau de l'un des piliers du chœur de l'église actuelle.

Il est vrai qu'il en existe une gravure datant de son inauguration, en 1820, mais l'église était loin d'être achevée et ses colonnes se terminaient dans le vide.

J'ai eu la bonne fortune de découvrir tout récemment, au Musée Carnavalet, une estampe représentant à la fois la jolie petite église entièrement achevée, et les restes, encore importants, du chevet de la Collégiale, avec un triple rang de fenêtres ogivales.

On sait que l'église de Marie-Antoinette avait la forme d'un petit temple grec, avec, en façade, quatre grandes colonnes supportant un fronton triangulaire, c'est-à-dire en plus petit, l'église Notre-Dame de Lorette à Paris. C'eût été un noble couronnement à l'escalier monumental, qui, comme l'escalier de la vie, aboutissait à l'au-delà.

Mais Saint-Cloud comptait 2.000 habitants en 1825 et 4.000 en 1860. L'église était devenue bien trop petite : sa démolition fut commencée en 1860 pour édifier sur son emplacement, mais bien plus profonde et plus large, l'église actuelle; elle fut terminée en 1863, avec un large subside de Napoléon III. C'est la raison pour laquelle son médaillon est reproduit avec la maquette de l'église sur le 2<sup>e</sup> pilier du chœur.

Saint-Cloud était donc de nouveau sans église paroissiale.

Mais la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest mit gracieusement à la disposition du curé la « Gare des Fêtes », située en haut du passage du Débarcadère, en face de l'Ecole Maintenon, et dont je parlerai ultérieurement.

C'est ainsi que, de 1861 à 1863, les messes basses furent dites pendant la semaine dans la chapelle de l'hôpital; et la grande messe, le dimanche, dans la Gare des Fêtes, ainsi que les baptêmes, mariages et enterrements; quant aux messes « dialoguées », qui interrompent intempestivement et perpétuellement l'élan de la prière individuelle, elles n'étaient pas encore inventées en ces temps bénis.

Remarquons que l'orientation de l'église actuelle permet encore l'exécution du séduisant projet d'escalier royal de Marie-Antoinette — au moins jusqu'à la rue Dailly, sinon plus jusqu'à la Seine. Espérons donc — sans trop y croire — qu'un heureux Clodoaldien avant gagné le gros lot de 60 millions à la Loterie Nationale, fera un noble geste de Mécène et nous dotera un jour prochain de cet escalier qui deviendra aussi célèbre que celui de l'Opéra.

En attendant de parler de la mairie, entrons un instant à l'église et faisons-en rapidement le tour, pour en signaler les beautés ou les erreurs. Il n'est pas défendu d'y dire aussi une petite prière pour le guide...

Les messieurs sont priés de se découvrir et les dames de se couvrir la tête. Suivez le guide !

CLAVAREAU DE LA MENSBRUGE.

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

### Caisse d'Epargne de Versailles

Téléphone : 08-81

C. C. P. Paris 9173-32

#### SUCCURSALE DE SAINT-CLOUD

Le Livret de Caisse d'Epargne à la portée de tous est une garantie contre le vol et l'incendie !

Opérations rapides et sans frais au guichet :

Versements en espèces, chèques bancaires et chèques postaux.

Remboursements à vue, ou par virements postaux.

*Par correspondance :*

Versements et remboursements par mandats ou virements postaux.

*Dans vos déplacements :*

La lettre d'avis de crédit permet d'effectuer toute opération à la caisse de votre choix.

Transferts de comptes versements et remboursements en liaison avec toutes les Caisses d'Epargne de France.

Maximum : 300.000 francs - Intérêt : 3 %

**ASSOCIATION DES COMBATTANTS  
PRISONNIERS DE GUERRE DE SAINT-CLOUD**

Il est rappelé que l'Association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre de Saint-Cloud, assure une permanence le dimanche matin, de 10 heures à midi, au Centre Culturel, rue des Ecoles.

Les anciens prisonniers peuvent y trouver les renseignements qui leur sont nécessaires concernant les pensions, la carte du combattant, le pécule des veuves, l'allocation décès, les visites médicales, les retraites mutualistes, déclarations, placements, secours, etc.

La cotisation est de 250 francs par an.

On peut téléphoner au numéro ci-après : Mol. 17-29.

**Conseil des Jeunes**

Des jeunes gens fréquentant la Maison des Jeunes au Centre Culturel, rue des Ecoles, nous ont demandé d'insérer dans le *Bulletin Municipal*, le texte ci-après :

**JEUNES FILLES ! JEUNES GENS !**

Encouragé par les résultats obtenus l'année dernière, le Conseil des Jeunes de Saint-Cloud vous rappelle que dans les locaux qui sont mis à la disposition des jeunes Clodoaldiens au Centre Culturel de la rue des Ecoles, les activités suivantes sont prévues :

- 1° Un club de ping-pong affilié à la F.F.T.T., réservé aux joueurs d'une certaine force;
- 2° Un groupe de ping-pong ouvert aux débutants et joueurs désirant rester indépendants;
- 3° Un cercle d'échecs ouvert à tous. Les jeunes qui souhaitent s'initier à ce jeu passionnant sont vivement priés de se faire inscrire;
- 4° Un groupe de théâtre amateur (tous les amateurs, même sans aucune expérience de cet art, seront accueillis avec joie);
- 5° Un groupe culturel qui organisera des conférences et des sorties.

Toutes vos suggestions seront examinées avec intérêt. Venez nombreux vous distraire et vous cultiver dans une atmosphère de joyeuse amitié.

**PARRAINAGE DES VIEILLARDS**

A la suite de l'appel lancé l'an dernier par le « Parrainage des Vieillards », un grand nombre de nos concitoyens ont fait don à cette association de vêtements chauds, ce qui a permis de procurer un peu de bien-être aux vieillards les plus malheureux.

Les besoins en vêtement sont toujours aussi grands et c'est pourquoi, au seuil de l'hiver, le « Parrainage » espère qu'il sera encore possible aux Clodoaldiens de répondre à son appel.

Les vêtements de toutes sortes pourront être remis au service social de la mairie. Merci d'avance.

**LES BOUL'DOGS**

**Boulistes de Saint-Cloud**

La société sportive « Les Boul'Dogs de Saint-Cloud » s'est particulièrement distinguée au cours de l'année 1950.

La coupe du comité bouliste de Seine et Seine-et-Oise, championnat individuel 1950, 730 engagements, a été remportée par le secrétaire-adjoint de la société : Bobbi ARTENIO.

La coupe Martini a été remportée à Garches (32 quadrettes).

La coupe de la Boule Chartrenne a été remportée à Chartres (32 quadrettes).

Le challenge Baron a été remporté à Sèvres (32 quadrettes).

La société a, en outre, été demi-finaliste à Dreux, demi-finaliste à Garches, demi-finaliste à Versailles et a fait le quart de finale à Vincennes.

Plusieurs concours inter-sociétés ont eu lieu sur le terrain situé avenue Bernard-Palissy.

Le président est M. GREMEN ; vice-président, M. RASSELET ; secrétaire, M. DUCEURJOLY ; secrétaire-adjoint : M. Bobbi ARTENIO ; trésorier, M. COEFFIC ; trésorier-adjoint, M. SALVIA.

**AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES  
DES ÉCOLES PUBLIQUES DE SAINT-CLOUD**

A la demande de nombreux spectateurs, le groupe théâtral de l'Amicale, dirigé par M. DUCROS, donnera en soirée, un samedi d'octobre, Salle des Fêtes Municipale, une nouvelle représentation de *Gringalet*, comédie en 4 actes de P. VANDENBERGHE. Cette pièce avait obtenu, en avril dernier, un succès flatteur. Prix unique : 150 francs.

Il est prudent de louer ses places chez M. DUCROS ou à l'école des garçons du Centre.

Pour la date exacte, consulter les prospectus qui seront déposés chez les commerçants.

## CARTES SOCIALES D'ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES

Nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant la situation des économiquement faibles.

Depuis l'institution de la carte sociale, 300 déclarations ont été reçues à la mairie.

Après enquête, 228 ont été envoyées à la préfecture et 162 ont été acceptées. 21 seulement ont été rejetées. 8 déclarations rejetées font l'objet d'un appel.

45 demandes sont en cours d'examen à la préfecture et 72 font actuellement l'objet d'enquêtes permettant de compléter les dossiers avant de les soumettre à l'autorité supérieure.

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

#### Mai 1951

Yvon, Marcel, Henri Maggioni - Philippe, Louis Le Guinio - Christian, Joseph, Emile Kritzler - Patrick, René Coatantiec - Patrice Le Guyader - Yves, Jean, Roger Bourdoiseau - Jean, Genès, Michel, Marie de Lassus Saint-Genies - Alain, Emile Visbecq - Michel, Gaston, Louis Grasménil - Claude, René Guillelm - Gérard, Marc, Jean Leclerc - Jean, Michel, Robert Caillaud - Nadine, Georgine Poitout - Marie, Christine Bremont - Françoise, Jeanine Diot - Didier, Jean, Pierre Le Rouzic - Pierre, André, Raymond Crasez - Daniel, Maurice Guillemint.

#### Juin 1951

Françoise, Andrée, Henriette Benoit - Jean, Charles Druet - Christian, Léon, Maurice, Henri Marouze - Gérard, René Crepon - Jean, Pierre, François, Paul Laure - Jérôme, Fabrice, Léon Malzard - Catherine, Andrée, Armande Thureau - Patrice, André, Marie Ollivier - Christine Sels - Yvette Tilmant - Pierre, Roger, Arthur Fradetal - Philippe, Jacques Thurel.

#### Juillet 1951

Elisabeth, Marie, Françoise Porro de Bailliencourt - Christiane, Micheline, Bernadette Quesne - Muriel, Bruna, Andrée Galimberti - Marie, Françoise, Lucienne, Andrée Paunet - Evelyne Le Bivic - Christian, Joseph Louk - Christine, Liliane, Berthe Goupil - Pierre, Wilfrid Paris - Annie, Hélène, Marie, France Arhain - Jean, Jacques, Robert Chrétien - Jean, Jacques, René, Louis Ziegelmeyer - Marie, Christine, Lucienne Conti.

#### Août 1951

Dominique, Adrien Derrien - Chantal, Brigitte Peschaud - Jacky, Georges Paveau - Jean, Pierre, Maurice, Louis Hatrel - Martine, Marie, Madeleine, Louise, Françoise Le Helloco - Jean, Claude, Maxime Pison - Bernadette, Nicole, Jeanne Gérard - Dominique, Anne Dupond - Patrick Legac - Danièle, Marie Desproges - Michel, Alain Haetty - Marie, Madeleine, Josiane Mugnier - Patrick, Jacques, Maurice Baudry - Jacky, Maurice, Marceau Roussel - Robert Fernandez.

### MARIAGES

#### Mai 1951

Jean, Jules Kaufmann et Lucienne, Yvonne, Marie Brindejone - Georges, Adrien Benoit et Madeleine, Marcelline Villin - Maurice, Eugène Baumgarten et Gisèle, Jeanne Le Fèvre - Robert, Albert Pilmée et Raymonde Vaucoret - André, Roger Le Goff et Hélène, Marie, Joseph Jarnigon - Jean, Victor Augade et Franziska, Barbara Stern - Jacques, Joseph Le Noan et Hélène, Yvonne Leconte - Pierre, Camille Delaire et Monique, Marcelle Richoux.

#### Juin 1951

Georges, Gustave Martin et Marie, Georgina Lemaire - Alain, Jean Serrière et Marie, Anne Deindarin - Michel, René Gardiol

et Odile, Jeanne, Marguerite Heuchel - Maurice, François Benzech et Justine Cordan - René, Arthur Macel et Jacqueline, Eliane Mousset - Antan Kouchmaruk et Marie, Emilie, Hélène Tallon - Frédéric Mugnier et Louise, Eugénie Victoire K'Dual - René, Alexandre Frassin et Yvette Azanowsky - Bernard, Paulin, Henri Dolleans et Ginette, Denise Luisetto - Jean, Albert Dufour et Marthe, Eugénie Pognot - Pierre, Nicolas Delunsch et Marthe, Léontine Maigne.

#### Juillet 1951

Roger, Robert Molcard et Marie, Claire Riberolles - Yves, François Le Corre et Jacqueline, Paule, Germaine Crussol - Guy, Hildebert Rimbert et Marie, Thérèse Clerget - Guy, Francis Barbelane et Yvette Le Halper - Victor, Félix Berger et Marthe, Germaine Le Tertre - Robert Pineau et Germaine, Emilie, Suzanne Heurtebise - Théophile Le Bon et Cécile, Marie, Marguerite Blier - André, Bernard Lalevée et Georgette Molard - Georges, Roland Titeux et Claude, Geneviève Becart - Léon, Lucien Lahaye et Micheline, Marcelle Delembre - Georges, César Modoux et Berthe, Eugénie Roland - Lucien, Jean Gosselin et Pierrette, Marie Jouron - Jacques Varrin et Geneviève, Marguerite Leveille - Henri, Pierre Pagau et Christiane, Micheline Prime - Robert, Lucien David-Laberne et Marthe, Georgette Denis - Georges, Eugène Cossard et Jacqueline, Germaine Roussel - Louis, Marcel Tallet et Suzanne, Emilie, Louise Carretoy - Louis, Amédée Muzac et Henriette, Claire Morin - Luc, Jean, Baptiste Voirin et Hélène, Claude Charvillat - Julien, Denis Daubert et Christiane, Louise Jante.

#### Août 1951

Michel, Robert Doussot et Solange, Marie André - Jacques Touraine et Eliane Vischi - Edmond, Victor, Louis Pinot et Hélène, Marguerite Billot - Rudolph, Ott Suhle et Lucie Gray - Roger, Ernest Jacquemain et Gisèle, Paulette Deste - Pierre, Bernard Prévost et Paulette, Alice Boulay - Pierre, Albert Bon et Jeanne Savary - René, Joseph, Albert Bruchet et Simone, Augustine Cottin - Claudius, Marie Blanchet et Monique, Marthe Jay - Alexis, Constant, Louis Renaud et Solange, Marthe Zaretti - Samuel, Robert Oiffer-Bomsel et Micheline, Marguerite Coucke - Bernard, Alexandre Galopin et Odette, Marie Saulzet - Charles Graff et Simonne Leterrier - Robert, René, Henri Lefebvre et Monique, Andrée, Julie Berson - Lucien, Joseph Maury et Marcelle, Clotilde Toulzat - Marcel, Joseph Audouin et Paulette, Georgette Chenaillier.

### DECES

#### Mai 1951

Marie, Félicité Strassel, femme Kunz, 40 ans - André, Paul, Henri, Marie Duclou, 27 ans - Gaston, Léon Bourgeois, 42 ans - Henriette, Rosalie Granier, femme Flourou, 74 ans - René, Auguste Hervieux, 49 ans - Joseph Zind, 66 ans - Carméla-Marie Morelli, femme Bossonnay, 26 ans - Jeanne-Marie Marchal, 68 ans - Pierre-Bertrand Garrigues, 50 ans - Marie Péron, veuve Vachet, 78 ans - Auguste-Henri Toutain, 64 ans - Mathilde Fensterle, veuve Sagnes, 79 ans - Marie-Louise Pletan, 64 ans - Marie Aïassa, 85 ans.

#### Juin 1951

Eugène Grenet, 71 ans - Henri Baules, 76 ans - Georges, Joseph Le Helloco, 48 ans - Angèle, Marguerite Peruzzi, femme Gamblin, 55 ans - Reine-Emilie-Marthe Simonet, veuve Bardon, 88 ans - Suzanne Allouard-Carny, femme Calloud, 52 ans - Marie Verdelet, femme Foreau, 67 ans - Jeanne-Marie-Clémentine Lussan, veuve Dublaron, 85 ans - Armandine-Julie Cuisisset, veuve Angibault, 82 ans - Louis, Ernest, Philogne Tellier, 85 ans - René Marcellin Duval, 68 ans.

#### Juillet 1951

Julie-Marceline Gervais, veuve Peltier, 90 ans - Marie-Eugénie Craignic, femme Dubois, 64 ans - Lucie-Marie Martinois, veuve Barrière, 73 ans - Maria-Alice Thuret, veuve Vauquelin, 81 ans - Alfred-Désiré-Henri Guillaume, 73 ans - Louise-Julie-Marie Van Severen, 70 ans - Jean-Louis Lessard, 63 ans.

#### Août 1951

Blanche Colombus, veuve Morvan, 77 ans - Marie Pellis, femme Fortunato, 48 ans - Paul Niel, 72 ans - Augustin-Jean Beffarat, 83 ans - Laure-Marie Lapostolle, veuve Collet, 87 ans - Louise Schuhmacher, veuve Le Roux, 84 ans - Achille-Joseph Genestre, 71 ans - Charles-Léon-Alexis Menut, 70 ans.

# *Habitants de St-Cloud!*



N'oubliez pas que la taxe locale payée par les commerçants, entrepreneurs et industriels de Saint-Cloud pour les ventes au détail allège d'autant vos impôts.

C'est, en effet, grâce à la taxe locale que votre feuille d'impôts est loin d'atteindre le coefficient 20, alors que les dépenses dont nous avons la charge sont supérieures à ce coefficient.

**Dans votre intérêt, réservez vos achats, vos commandes et vos travaux aux commerçants, entrepreneurs et industriels de Saint-Cloud. Vous serez aussi bien servis qu'ailleurs et à des prix intéressants.**